

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2020

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE GENERAL**
 - I.1. Contexte juridique**
 - I.2. Contexte économique national**
 - I.3. Les compétences de la CCHS**

- II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS**
 - II.1. La composition des budgets de la CCHS**

 - II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial**
 - II.2.1. SPANC**
 - II.2.2. AERODROME**
 - II.2.3. VILLAGE ARTISANAL**
 - II.2.4. CENTRE EQUESTRE**

 - II.3. Budget annexe à caractère administratif : CENTRE AQUATIQUE**
 - II.4. Budget annexe "Lotissement": FRICHE FLODOR**

 - II.4. Le BUDGET PRINCIPAL**
 - II.4.1. Section Fonctionnement**
 - II.4.2. Section Investissement**
 - II.4.3. Résultat prévisionnel**
 - II.4.4. Nouvelles mesures proposées au BP 2019**
 - II.5. Éléments de synthèse**
 - II.5.1. Résultats prévisionnels au 31/12/2019, tous budgets confondus**
 - II.5.2. Autofinancement de la collectivité**

- III. LA DETTE**

- IV. LA FISCALITE**
 - IV.1. Impôts et Taxes, Dotations et Participations**
 - IV.2. La TEOM**

- V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES**

I. CONTEXTE GENERAL

I.1 Contexte juridique

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. C'est une étape obligatoire pour notre EPCI et ce dans les deux mois qui précède l'examen du budget primitif. (Articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires. Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport doit être communiqué aux membres du conseil communautaire, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil (cf. article L.2312-1 du CGCT).

Depuis l'année 2018, le rapport présente les points suivants :

- * pour chaque budget ; les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels pris par la CCHS
- * la gestion de l'endettement et la structure de la dette
- * la fiscalité
- * la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépense

Ce rapport donnera lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance et il sera transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, impose que les communes concernées par la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (communes de 3500 habitants et +) transmettent leur rapport au président de l'EPCI dont elles sont membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen par son conseil municipal.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site Internet, publication).

Enfin, le rapport doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption (décret n°2016-834 du 23 juin 2016).

I.2 Contexte économique national

Source INSEE – La Banque Postale janvier 2020 / la Gazette du 14 janvier 2020

Les prévisions pour 2020 sont les suivantes :

- ⇒ +1,3 % de croissance du PIB
- ⇒ 8 % du taux de chômage

L'année 2020 s'annonce sans vague, selon les prévisions INSEE : pas de rebondissement éclatant ni de dépression abyssale pour la croissance française, bien qu'il est encore tôt pour mesurer les impacts du mouvement social de ces dernières semaines.

Malgré des incertitudes tout au long de l'année 2019, notamment l'issue du Brexit, le protectionnisme américain ou encore les difficultés de certains secteurs, la croissance 2019 est de 1,3 % (1 % prévu). Avec un probable accord de sortie de l'UE pour le Royaume, l'apaisement des tensions entre l'Amérique et la Chine, et les différentes mesures d'accompagnement à la consommation mises en place par les pays de la

zone monétaire, tous les voyants sont au vert pour que l'économie mondiale ne connaisse pas de ralentissement en 2020.

En France, l'INSEE reconnaît que les grèves ont principalement impactées l'Île de France : baisse des dépenses de transport, annulation des séjours pour le secteur touristique, mais n'auront vraisemblablement pas d'effet sur le reste du territoire national.

En 2020, les élections municipales pourront avoir des conséquences sur l'économie, avec une baisse des investissements pour les collectivités, le temps que les nouvelles (ou anciennes) équipes s'installent. Enfin, en ce qui concerne les dotations versées aux collectivités territoriales, la loi de finances 2020 annonce une stabilité tant pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

[1.3 Les compétences de la CCHS](#)

Contexte 2018

A compter du 1^{er} janvier, une nouvelle compétence obligatoire s'applique « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement. Cette compétence n'a, jusqu'à ce jour, pas eu d'impact sur le budget de la CCHS, en effet aucune fiscalité ni dépense n'ont été budgétées.

L'exercice 2018 a été marqué :

- l'ouverture du Centre Aquatique 02 Somme,
- le début des travaux pour la construction de la Gendarmerie (échéance juin 2020)
- des démarches pour l'application du transfert de la compétence « Zone d'activité »
- une première approche vers le passage en FPU
- la programmation d'études avec l'AMEVA pour la prise de compétence « EAU et ASSAINISSEMENT »

Contexte 2019

En 2019, pas de nouvelles compétences.

En revanche, les communes membres de la CCHS se sont exprimées avec une large majorité de blocage contre le transfert des compétences « EAU et ASSAINISSEMENT » au 1^{er} janvier 2020, et donc pour un report en 2026 (au plus tard).

Néanmoins l'étude sur l'impact du transfert de ces compétences s'est poursuivie courant 2019, les conclusions devraient être présentées avant l'été 2020.

Les travaux sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont également continué tout au long de l'année 2019, avec le vote par le conseil communautaire, le 20 juin, du diagnostic et des enjeux qui en découlent. Une publication à destination des habitants de la CCHS sera éditée début 2020, permettant d'avoir une vitrine des richesses et atouts du territoire mais également de ses axes d'amélioration.

Lors de ce même conseil, les élus ont voté pour le passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2020, marquant le commencement d'une politique intercommunale en faveur du développement économique.

Durant l'année 2019, les travaux de construction du pôle équestre ont démarré, suivis par l'annonce de la Région Hauts de France d'un vaste plan de rénovation de ses lycées, notamment le lycée agricole de Péronne (plus de 8 millions d'euros de travaux). C'est pourquoi le travail de recherche d'un délégataire pour la gestion du pôle équestre s'est poursuivi tout au long de l'année.

Le développement économique a constitué un fil conducteur, avec l'acquisition de l'ancien site industriel FLODOR, pour 550 000€, zone de la Chapelette à Péronne. Les différents marchés liés à la

démolition/dépollution et désamiantage du site ont été rédigés afin de lancer ces travaux début 2020. De plus, la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre a été lancée. Il aura pour missions notamment la réalisation des études de conception, l'élaboration du permis d'aménager, l'assistance aux contrats de travaux et la direction de l'exécution des travaux d'aménagement du site.

Courant 2018, une étude avait été menée sur l'évolution du dispositif « Picardie en Ligne », (ateliers de médiation numérique sur Etricourt Manancourt et Sailly Saillisel). Suite aux résultats, le conseil communautaire a validé la création d'un tiers-lieu numérique, situé à Péronne, en février 2019. Différents ateliers de concertation ont permis l'élaboration d'une feuille de route numérique, validée en conseil communautaire du 19 décembre 2019. Cette feuille de route traduit les enjeux et services auxquels devra répondre le tiers-lieu, comme par exemple proposer un espace de co-working, un laboratoire de fabrication « fablab », etc.

Le conseil communautaire a également validé l'aménagement du local attenant au tiers-lieu, afin d'y accueillir l'association « Savoir Fer ».

D'un point de vue des effectifs de la CCHS, le centre aquatique connaît un turn-over important dans le recrutement de ses maîtres-nageurs, ainsi qu'une baisse des entrées durant l'année 2019 (1 500 de moins par rapport à 2018).

Fin 2019, un directeur technique et environnement a été recruté, permettant d'assister le directeur général des services dans le suivi des chantiers, mais aussi de piloter le personnel des services environnement/technique.

Contexte 2020 Grandes Lignes

L'année 2020 sera marquée par les échéances électorales, bousculant le calendrier budgétaire de la CCHS. En effet, le débat d'orientation budgétaire ainsi que le vote du budget primitif sont programmés avant le premier tour des municipales. Cette anticipation permet aux différents services de la collectivité de poursuivre les dossiers de 2019, sans attendre le renouvellement de l'assemblée communautaire (fin avril au plus tard). Le budget sera voté cette année avec une reprise anticipée des résultats et en reportant les montants de fiscalité et dotations perçus en 2019.

Le travail des référents communaux et du comité de suivi, sur le PLUI, a continué de porter ses fruits, et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui ont fait l'objet d'un débat en conseil communautaire le 23 janvier. Celui-ci constitue le projet politique du territoire pour les dix prochaines années, véritable pièce maîtresse du document d'urbanisme. L'élaboration du document se poursuivra après l'été, avec la traduction du PADD dans les règlements graphique et écrit (zonage).

Le diagnostic a permis de mettre en avant un point insoupçonné : la consommation d'espaces agricoles n'engendre pas nécessairement une augmentation de la population. En effet, entre 2006 et 2015, la consommation foncière liée à l'habitat individuel est d'environ 91ha. Pour autant, la population du territoire tend à baisser depuis les années 1980.

C'est pourquoi la réduction de la consommation foncière constitue l'un des enjeux principal du PLUI. Les élus ont donc d'ores et déjà validé la mise en place d'une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), courant 2020. Cette OPAH doit permettre de remettre sur le marché des logements peu énergivores et tenter d'agir sur les logements vacants (+ de 10% du parc immobilier de la CCHS).

La candidature FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) a été acceptée en ce début d'année 2020. Des actions vont être mises en place en faveur des artisans et commerçants du territoire.

2020 sera également l'année d'achèvement du pôle équestre (les premières études datent de 2013) mais aussi de la gendarmerie. Le détail financier pour chaque équipement sera précisé dans les pages suivantes du présent rapport.

Début janvier, le conseil communautaire a acté la participation de la collectivité au groupement de commande régional, pour les différentes études liées à l'aménagement des ports intérieurs situés le long du futur Canal Seine Nord Europe (les plateformes).

Le reste à charge pour la CCHS est estimé à 807 700€ HT.

Le travail autour de ces plateformes s'est accéléré fin 2019, suite à la confirmation de la participation de l'Etat dans le financement du Canal Seine Nord Europe. Les membres de la société de projet étaient d'ailleurs venus, fin 2019, présenter les différentes avancées sur le projet.

Enfin, un tout autre chantier attend également les élus courant 2020, un travail administratif et financier, avec la constitution de la CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, structure indispensable pour la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique. Cette CLECT permettra entre autre d'entériner le transfert des zones d'activités.

II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS

II.1 La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences,
- de quatre budgets annexes, service public industriel et commercial :
 - Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
 - Aéroport
 - Village artisanal
 - Centre Equestre
- d'un budget annexe, service public administratif, pour la construction et gestion du Centre Aquatique,
- d'un budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Village Artisanal, Centre Aquatique).

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

II.2 Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujéti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable (75% SPANC, 25% ACO) / Véhicules (2017) : 2

- Missions :
- diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
 - conseil aux usagers,
 - contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

Rétrospective depuis la fusion

Exercices		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019
Fonctionnement	Dépenses	93 327 €	85 800 €	83 650 €	94 047 €	89 572 €	113 636€	95 882
	Recettes	78 081 €	116 311 €	118 935 €	123 749 €	123 283 €	124 110€	115 235
	Résultat	- 15 245 €	30 531 €	35 285 €	29 702 €	33 711 €	10 474€	19 353
Investissement	Dépenses	147 696 €	169 236 €	100 443 €	172 723 €	160 462 €	186 220€	67 229
	Recettes	164 447 €	149 153 €	126 038 €	157 620 €	132 257 €	213 492€	67 658
	Résultat	16 751€	- 20 083 €	25 595 €	-15 103 €	- 28 205 €	27 272€	429

Fonctionnement

Augmentation des dépenses de fonctionnement 2017/2018:

- titres annulés sur exercices antérieurs (2011/2012) : 8 340€
- commissions pour recouvrement (facturation SAUR et SIEP) : + 6 740€
- dotations aux amortissements : + 5 000€

A l'exercice 2019, la baisse de recettes liées aux 230€/dossiers versées par Agence de l'Eau, estimée à 9 200€, a été compensée par la redevance de non mise en conformité, créditée à 12 480€.

Investissement

Les écritures liées aux subventions de l'Agence de l'Eau pour le remboursement de travaux aux particuliers s'arrêtent à l'exercice 2019 par le solde des dossiers réalisés fin 2018 et s'équilibrent à 61 469€.

En 2019, un nouveau logiciel en mode SAAS a été acquis pour 5760€.

Résultat de clôture

	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	69 502€		22 263€	47 239€
Rappel 2016	84 101€		7 160€	76 941€
Rappel 2017	89 607€		-21 045€	110 652€
Rappel 2018	111 706€		6 226€	104 480€
Prévisions 2019	130 488€		6 655€	123 833€

Aucun Reste à réaliser 2019

→ Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont couvertes par :

- les recettes perçues auprès des usagers, redevance annuelle 16.05€ TTC/compteurs depuis 2013 collectée via la facture d'eau par la SAUR (34 communes), le SIEP (5 communes) et les 11 communes en régie, **soit 83 755€ en 2019.**

- les diagnostics Vente (100€/diagnostic), **151 en 2019** (136 en 2018, 144 en 2017).

- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus), **sans objet en 2019.**

- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux. En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'utilisateur, d'effectuer la vérification, elle est facturée 320€ TTC.", **soit 12 480€ en 2019 (39 facturations).**

- le solde du versement de 230€/dossiers de suivi de travaux en convention avec l'Agence de l'Eau, soit **3 680€ en 2019** (rappel: Arrêt de la convention au 31/12/2018)

► Prévisions 2020

BP proposé dans la continuité, à coûts constants des différentes prestations.

INVESTISSEMENT

Pas de dette

► Prévisions 2020

La section se limitera à compter de l'exercice 2020 aux besoins d'équipements, de matériels du service.

Investissement prévisionnel: Pas de besoin spécifique au moment du DOB

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Continuité - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.2. Budget annexe Aérodrome HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aérodrome Péronne Haute Somme

Rétrospective depuis la fusion

Exercice	HT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019
Fonctionnement	Dépenses	26 007 €	33 929 €	46 833 €	55 711€	59 618€	47 719€	69 075€
	Recettes	155 660 €	133 385 €	136 341 €	141 385€	143 374€	130 747€	121 585€
	Résultat	129 653 €	99 858 €	89 508 €	85 674€	83 756€	83 069€	52 510€
Investissement	Dépenses	102 430 €	2 350 €	7 401 €	201 312€	99 329€	20 123€	18 390€
	Recettes	112 317 €	4 386 €	659 €	197 511€	37 645€	4 958€	33 545€
	Résultat	9 887 €	2 036 €	- 6 742 €	- 3 801€	-61 684€	-15 164€	15 155€

FONCTIONNEMENT

Dépenses HT (2019) :

Assurances et Cotisations Union Aéroports Français : 4569€ (= 2018, 2017: 4 935€) et Entretien des bâtiments et de la piste : 10 296€, (2018: 5 738€, 2017: 17 700€).

Eau, énergie: 25 134€ - Eau: + 1 662€, Energie: + 4 738 € dont 2274€ en écriture de rattachement - (2018: 18 735€)

Dotations aux amortissements : 11 441€ (2018 : 4 959€)

Recettes HT (2019):

Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013)

Redevances et remboursements des charges locatives des utilisateurs :

CPPPHS 50 709€, INRA 22 900€, Picard'Air 4 972€, Aéroclub 2 471€,

2 auto-écoles : 1 510€ par autoécole, SAVY Modèles 157€, Codepso 469€, pavillon 6 708 €.

Redevance atterrissages : CPPPHS, Picard'Air et Aéroclub : 15 392€ (22 440€ de 2009 à 2018)

Baisse des recettes due à l'ajustement des redevances pour le CPPHS (*Dél 2019/07 du Conseil Communautaire*).

INVESTISSEMENT

Pas de dette.

Rappel des Investissements réalisés HT:

2012/2013 : Aire d'avitaillement: 140 700€

2013 : Travaux neufs sur le taxiway: 24 229€

2014 : Câble d'alimentation électrique : 2 350€

2015 : Alimentation électrique supplémentaire pour le CPPPHS : 7 402€

2016 : Isolation du pavillon: 8 993€

Travaux Parkings et accès taxiway : 50 529€

Modification des locaux CPPPHS (début des travaux): 3 252€

- 2017: Modification des locaux CPPPHS : 93 555€
 Amélioration accès et abords hangar CPPPHS pour accès à personnes à mobilité réduite:
 5 774€
- 2018: Clôture pour accès à la piste : 1 733€
 Toiture Hangar CPPPHS 36 780€ HT (dont 24 450€ en RàR D)
- 2019 : Panneaux de signalétique : 895€ (inscrit en RAR D)

Résultat de clôture 2019

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	577 767€		82 995€	494 771€
Rappel 2016	601 634€		79 194€	522 440€
Rappel 2017	590 634€		17 509€	573 125€
Rappel 2018	658 539€		2 345€	656 193 €
Prévisions 2019	704 09€		17 500€	686 598€

Restes à réaliser 2019

Avec le RAR D 2019 relatif aux panneaux de signalétique : 895€, et le solde des travaux pour le CPPPHS: 3 220€

→ Pas de besoin de financement de la section d'investissement : 4 115 €, il sera couvert par l'excédent de la section d'investissement.

► Prévisions 2020

Propositions de travaux :

- Signalisation piste et abords, suite audit DGAC 2018: 26 575€
- Changement des menuiseries (salle, bar, cuisine): 9 830 €

Sont toujours d'actualité les réflexions suivantes :

Au vu de la délibération 2018-10 du conseil communautaire du 1^{er} février 2018 qui porte officiellement le stade ultime de la piste de l'aérodrome à 1390 mètres (code 3), soit + 35m que la longueur actuelle, la collectivité n'envisage pas de travaux de réfection à l'exercice 2020. Ils seront à l'étude car les usagers du CPPPHS souhaitent pouvoir atterrir plus tôt pour pouvoir effectuer leur rotation au premier taxiway.

A défaut d'engagement de l'Aéroclub, une réflexion sera menée pour la prise en charge par la collectivité de la construction d'un nouvel hangar avions, afin de pouvoir répondre aux demandes de nouveaux utilisateurs. La demande de prise en charge de la station d'avitaillement pour l'Aéroclub de Péronne pour un montant de 38 850€ est en attente.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- entretenir les bâtiments et la piste pour assurer la pérennité des équipements et garantir une bonne utilisation pour les occupants,
- promouvoir le site,
- développer d'autres activités en liaison avec les occupants actuels, voire l'ouvrir à de nouveaux locataires
- maîtriser les dépenses d'investissement, afin de maintenir la capacité d'autofinancement pour effectuer des travaux neufs sur la piste en cas de besoin,

Continuité - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, ouvert depuis avril 2014. Instruction budgétaire et comptable M4

Récapitulatif de l'opération (12 cellules : 4 d'environ 100 m², 8 de 50 m²)

Dépenses	HT	Recettes	HT
Terrain	104 162 €	Subventions DETR	135 700 €
Construction	1 278 700 €	FEDER	250 000 €
Taxes	25 020 €	Conseil Dépt 80	163 200 €
Assurances	23 000 €	Emprunt	500 000 €
Total	1 430 882 €	Total	1 048 900 €

Contexte

A l'exercice 2019, le village artisanal est occupé à 100%.

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2020,
- Lots 2-3-4-5 : Société Clauger (froid et traitement de l'air), échéance 01/2022,
- Lot 6 : WAJ Métal (ingénierie, études techniques), échéance 09/2021,
- Lots 7 – 8 : MADONI (location de bornes photo), 01/2022,
- Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2020,
- Lot 10-11-12: Société NORDEX (développeur éolien), échéance 01/2022,

ce qui représente une quinzaine d'emplois directs.

Le montant annuel des loyers est d'environ 41,28€ HT/m² (valeur du 23/03/2019 au 22/03/2020). A cela s'ajoute les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13€HT/m² annuel à compter de l'exercice 2019).

Rétrospective depuis sa création

Exercice		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019
Fonctionnement	Dépenses	88 470 €	35 950 €	74 425€	75 556€	76 817€	73 829€
	Recettes	29 994 €	39 328 €	78 063€	75 864€	70 750€	96 552€
	Résultat	-58 474 €	3 378 €	3 638€	308€	-6 067€	22 723€
Investissement	Dépenses	1 434 176 €	38 104 €	78 081€	84 834€	74 429€	91 327€
	Recettes	1 004 999 €	478 174 €	53 457€	65 861€	51 879€	58 207€
	Résultat	-429 177 €	440 070€	- 24 624€	-18 973€	-22 550€	- 33 120€

Rappel: A l'exercice 2015, une subvention d'équipement d'un montant de 475 720€ a été versée par le budget principal dans le cadre de sa compétence Développement économique pour équilibrer la section investissement.

Résultat de clôture 2019

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 65 189€		-13 730€	-51 459€
Rappel 2017	-83 854€		-32 703€	-51 151€
Rappel 2018	- 112 472€		-55 253€	-57 219€
Prévisions 2019	-122 869€		-88 373€	-34 496€

► Prévisions 2020

Renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce

Mise aux normes sécurité incendie suite rapport: 1 600€

A ce jour, deux groupements de cellules sont encore effectifs au niveau des alimentations gaz/eau/électricité (cellules 2/3 – 4/5). Les cellules (7-8) sont groupées juste pour le gaz.
Il ne devrait pas y avoir de besoin de dissociation à l'exercice 2020.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rappel Emprunt (amortissement constant, intérêts variables) sur 15 ans

1^{er} échéance 15/11/ 2012, dernière échéance : 15/08/2027

Capital restant dû au 01/01/2020 : 258 333€

Dépenses annuelles : Capital $8\,333.33 \times 4$ 33 333.32€ (part invariable)

Intérêts 2016 : 13 617 € / 2017 : 12 266€ / 2018 : 11 070 € / 2019 : 9 873 € / 2020 : 8 829€

Loyers annuels attendus en 2020 (base 23/03/2019):

41.28€ HT x 800m² 33 024 €

Indexés sur l'indice INSEE du coût à la construction (fin mars sur l'ICC du 4^e tr n-1)

L'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2^{ème} trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A taux d'occupation à 100%, les loyers devraient couvrir le remboursement de capital à l'exercice 2020.

A l'échéance 2027, il faudra attendre 5 à 6 ans pour trouver l'équilibre de ce budget.

II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4

Rappel

Le lycée agricole de Péronne doit accueillir la section équestre du lycée de Ribemont-sur-Ancre. Saisissant l'opportunité de la relocalisation de cette formation sur le site de Péronne, la Communauté de communes de la Haute Somme, après la réalisation d'une étude de faisabilité, remise le 20 décembre 2012, a décidé la construction d'un pôle équestre, qui sera implanté à proximité du lycée. Le pôle équestre va permettre l'accueil des formations équines en lien avec le lycée agricole de Péronne et sera aussi ouvert au public. La recherche de délégataire est en cours.

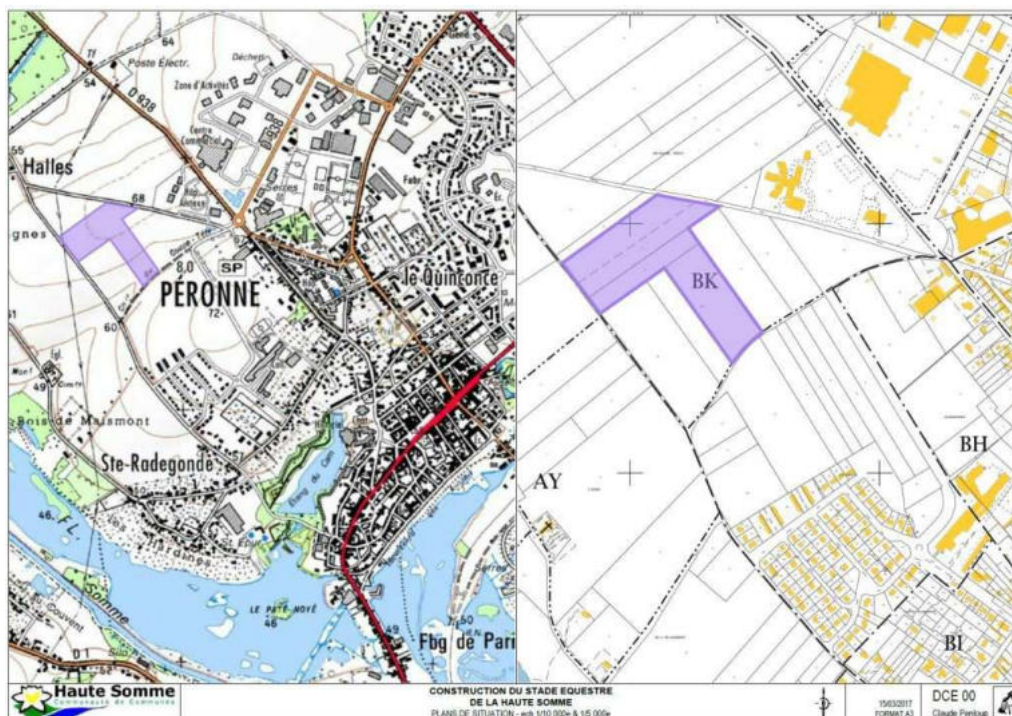
Objectifs de l'opération

Le projet se situe à l'entrée Ouest de Péronne, entre la rue Hector Berlioz et la rue des Champs sur les parcelles BK 13, 18 et 192 d'une superficie de 54 413 m².

Il consiste en la construction d'un pôle équestre qui permettra d'une part l'accueil de formations équines en lien avec le lycée agricole de Péronne, et d'autre part une offre de service et de loisirs.

Les publics cibles sont :

- Scolaires et publics en difficulté du territoire de Haute-Somme
- Habitants de Péronne et de sa zone de chalandise, soit environ 29 000 habitants
- Elèves du lycée agricole de Péronne, apprenants de l'EPL de la Haute Somme (soit 110 apprenants), élèves suivant une formation équine en CAPA, Bac Pro ou BPJEPS
- Eleveurs de Picardie (750 élevages répertoriés en 2014 par SIRE), voire de la région
- Compétiteurs régionaux en CSO, en dressage, et toutes les disciplines pouvant être pratiquées en carrière.



Description de l'équipement

- Un parking visiteurs.
- Un accueil regroupé avec le bureau de direction et le club.
- Les écuries, organisées en 2 ailes de 20 boxes chacune avec allée centrale, parois de séparation fixes, sauf 4 d'entre elles coulissantes pour transformation de 4 paires de boxes en stabulations de poney, sellerie, espace de pansage, douche et rangement.
- Le manège, d'une aire de 25 x 62 m utile ; il est clos jusqu'à 2.50 de haut sur sa périphérie ; une liaison directe avec la carrière est prévue.
- Un rond de longe éclairé et couvert, avec douches extérieures
- Les locaux de service : le hangar, isolé du logement du cheptel, se situe dans la cour de service et rassemble stockage du fourrage, atelier, graineterie ; il reste proche de la fumière afin de s'inscrire dans le schéma curage - approvisionnement de litière.
- Une carrière, en micro-sable à granulométrie contrôlée, de 50 x 70 m, éclairée et bordée de lices bois.
- Des stabulations situées (3 x 25 m²) le long du manège.
- Un studio pour le gardien, également situé le long du manège.
- Des paddocks
- Sols équestres TOUBIN CLEMENT

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération :

- ⇒ Première pierre : mars 2019
- ⇒ Achèvement de l'équipement : mars 2020
- ⇒ Ouverture du pôle: septembre 2020

Les travaux de rénovation du Lycée Agricole par le Conseil Régional sont programmés, et le lycée devrait disposer des bâtiments restructurés pour la rentrée 2022. Mais le lycée souhaite pouvoir disposer du pôle équestre dès la rentrée 2020.

Pour mémoire, la région avait donné un accord de principe pour un coût horaire d'utilisation de 14€/cheval, sous réserve du détail actualisé de ce coût. En revanche elle ne pouvait s'engager sur le nombre d'heures d'utilisation qui dépendra du nombre d'élèves.

Rétrospective depuis la création du budget annexe

Terrains :

- en 2013, une parcelle de 3 ha 01a 83 a été cédée à la CCHS par la ville de Péronne pour l'euro symbolique
- en 2018, une parcelle de 2,5 ha a été acquise au prix de 64 438 € auquel s'ajoutent les frais d'indemnisation et de résiliation de bail de l'exploitant pour 27 012 € ;
et un échange de parcelle d'une superficie de 1 ha est réalisé.

Ces transactions ont été effectuées par la SAFER (8 188€ HT).

Un diagnostic archéologique a été réalisé en mars 2018.

Exercice		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019
Fonctionnement	Dépenses		0	703€	0	10 072€	16 631
	Recettes		0		2€	9 065€	549 177
	Résultat		0	-703€	2€	-1 007€	532 546
Investissement	Dépenses	28 475 €	53 473 €	45 019€	11 393€	155 611€	1 422 159
	Recettes	3 612 €	0	76 025€	26 837€	89 825€	950 127
	Résultat	- 24 863 €	- 53 473 €	31 006€	15 444€	-65 786€	-472 032

Résultat de clôture

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 48 035€		- 47 330€	-704€
Rappel 2017	- 32 588€		- 31 886€	-702€
Rappel 2018	-99 382€		-97 672€	-1 709€
Prévisions 2019	-38 868€		-569 705€	530 836€

A l'exercice 2019, on note une subvention exceptionnelle de 549 177€ par apport du budget principal au compte 774.

Rà R 2019

Dépenses: Constructions 1 230 000€
 Recettes: Subventions 802 265€
 Soit - 427 735€

Besoin d'autofinancement : 997 434€
 Apport de la section de fonctionnement : 530 836€
 Apport complémentaire pour équilibrer la section investissement : 466 598€

► Prévisions pluriannuelles

FONCTIONNEMENT - Dépenses

En 2020 : solde des assurances TC et dommage ouvrage, acompte pour taxes liées à l'urbanisme, frais liés à la DSP, assurance propriétaire.

Les taxes liées à l'urbanisme seront financées par un apport du budget principal.

INVESTISSEMENT

Estimation de l'opération (y compris terrains – sans aléas) :

HT	DOB 2018	DOB 2019	Réalisé au 31/12/2019	Prévisions 2020
Estimatif Construction	2 584 442€	2 784 342 €	1 469 234€	1 280 000€
Terrains		112 498 €	112 498 €	20 000€
Recettes				
DETR	281 188 €	281 188 €	84 357€	196 832€
Région	864 796 €	864 796 €	600 489€	264 307€
CIDT	640 904 €	640 904 €	296 165€	341 127€
Emprunt / Fonds propres CCHS	797 554 €	1 109 952 €		

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget, en tant que SPIC intercommunal concédé, doit être autonome et équilibré en recettes et en dépenses. L'article L2224-2 du CGCT prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les EPCI.

Une délibération motivée doit alors être actée. Elle doit fixer les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.

L'avis d'appel à concurrence pour la recherche d'un délégataire lancé en 2016 n'a pas abouti, les loyers proposés oscillant entre 0€ (1^{er} année) et 19 500€ à partir de la 4^{ème} année. Un nouveau cahier des charges a été rédigé avec la clause suivante :

" Montant de la redevance d'occupation (loyer) :

En application de l'article L 2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques et compte tenu de l'importance des installations et des charges du propriétaire incombant à la Collectivité, mais également de la notoriété du Pôle, une redevance d'occupation est versée par le Concessionnaire à la Collectivité pour l'utilisation du Pôle équestre.

Les deux 1^{ères} années, la redevance est fixée à 2 500 € HT par mois. Elle est payable à terme échu, le dernier jour de chaque mois.

Le candidat proposera une indexation de la redevance les années suivantes basée sur le chiffre d'affaires, sachant que la redevance mensuelle ne pourra être inférieure à 2 500,00 € HT par mois."

L'objectif est d'équilibrer le budget avec les loyers du délégataire.

Nous projetons au DOB 2020 la réalisation d'un emprunt de 550 000€ avec une échéance annuelle estimée à 28 171€ (taux fixe 2%, durée 25 ans).

En contrepartie en 2019, un apport du budget principal d'un montant de 549 177€ par sa compétence DVT ECO a été versé pour équilibrer le budget prévu en 2019 avec un emprunt de 550 000 €.

Il faut d'ores et déjà prévoir des acquisitions foncières pour un développement futur du Pôle équestre.

[II.3. Budget annexe Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA \(coefficient de TVA 5%\) depuis l'exercice 2018](#)

Instruction budgétaire et comptable M14

Contexte

Ouvert depuis le 15 décembre 2017

Nombre d'agents au 01/01/2020:

- 1 responsable des équipements sportifs
- 2 éducateurs des APS à temps complet
- 1 BNSSA à temps complet pour remplacer un éducateur en longue maladie
- 1 BNSSA pour remplacer un éducateur contractuel démissionnaire
- 3 caissières/agent d'entretien
- 2 agents technique/entretien

Recrutement en cours :

- 1 chef de bassin
- 2 éducateurs des APS à temps complet (dont 1 pour remplacer un éducateur en longue maladie) ; les BNSSA actuels ne seront pas renouvelés

Construction

Réception avec réserves : 14 décembre 2017, date d'achèvement des travaux retenus

Au 31/12/2019: Reste à réaliser en dépenses de 505 000€ pour la construction (hors litiges)

Lots non réceptionnés au 31/01/2020 :

Litiges: Lot 2 Eiffage GO

Prolongation du délai de garantie : Lot 7 Loison Menuiseries

Lot 15 SIDEM Courants forts faibles - Lot 17 KLARER Pentagliss

Travaux phase 2 : Lot 1 Eiffage VRD – Lot 2: G3D Démolition – Lot 19 ARMIGA Espaces verts

DGD en attente : Lot 13 Eiffage Thermie Plomberie

Rétrospective depuis sa création

Exercice		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019
Fonctionnement	Dépenses	337 753 €	238 959 €	160 789	154 025	903 213	2 100 545
	Recettes	0	1 000 000 €	776 980	1 010 502	1 536 867	2 405 058
	Résultat	- 337 753 €	761 041 €	616 191	856 477	633 654	304 513
Investissement	Dépenses	1 535 928 €	601 219 €	3 343 384	3 916 015	752 704	393 256
	Recettes	4 466 536 €	102 911 €	2 513 410	1 767 830	1 242 909	651 597
	Résultat	2 930 608 €	- 498 308 €	- 829 974	- 2 148 185	490 205	258 341

Rappel : Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut y verser des subventions.

Une participation de 1 000 000 € a été versée par le budget principal en 2015, 776 980€ en 2016, 998 000€ en 2017, 1 280 749€ en 2018, 2 181 985€ en 2019 (dont 1 213 800€ de provisions).

Rappel Dette

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :

Montant initial : 1 650 000€ à 4.9% et 2 700 000€ à 3.95%

Echéance annuelle globale : 397 969 €

Section Fonctionnement 2019

Coût de fonctionnement (hors remboursement emprunt)

		Tournesol			O ₂ Somme	
		2015	2016	2017	2018	2019
DF	011 (hors transport)	226 410 €	205 476 €	260 766 €	348 045 €	322 144 €
DF	012 Charges personnel	248 879 €	245 338 €	280 525 €	418 730 €	433 254 €
RF	Propres	75 196 €	67 591 €	63 266 €	256 118 €	223 073 €
	Déficit	- 400 093 €	- 383 223 €	- 478 025 €	- 510 656 €	- 532 325 €

Variations 2018/2019 significatives de postes au chapitre 011

Baisse : Eau 24K€, Produits Entretien 22K€ (nouveau marché notifié en juin 2018), Fourniture petits équipement 9K€

Augmentation: Maintenance 16.5K€

Le bilan des fréquentations du Centre Aquatique en 2019 par rapport à l'année 2018 peut se résumer ainsi:

- Une légère baisse de la fréquentation totale : 88 744 (-1500)
- Scolaires : 30172, soit à peu de chose près comme en 2018
- Clubs : près de 9 000 soit une augmentation de 1300
- Entrées payantes (uniquement le public) : 42 141 en baisse de près de 3000
- Activités : 7142 soit une augmentation de plus de 360

Une année en dessous de nos espérances qui d'après le responsable est dû à la forte fréquentation de janvier 2018 suite à l'ouverture du Centre Aquatique (1^{er} mois d'ouverture) et un été timide en terme de fréquentation malgré le beau temps de cette année.

Pour couvrir un public plus large, en 2019, le centre a pratiqué :

- une nouvelle activité: Baby Club
- de nouveaux tarifs d'abonnements,
- de nouveaux moyens de paiement (chèque vacances, Coupon sport)
- des actions promotionnelles : St Valentin, Halloween.

Section Investissement 2019

Acquisition d'un ordinateur : 1 108€

Résultat de clôture

Rappel 2015	2 855 588€	Investissement 2 432 300€	Fonctionnement 423 288€
Rappel 2016	2 218 518€	Investissement 1 602 326€	Fonctionnement 616 191€
Rappel 2017	310 618€	Investissement - 545 859€	Fonctionnement 856 477€
Rappel 2018	578 000€	Investissement - 55 654€	Fonctionnement 633 654€
Données 2019	507 200€	Investissement 202 687€	Fonctionnement 304 513€

RàR D 2019 : Dépenses relatives aux marchés construction : 505 000€ hors litiges
Dépenses Petits Equipements pour Baby Club 2 200€

A l'issue de l'exercice 2019, l'apport du budget principal a été calculé pour équilibrer le budget annexe.

Orientations budgétaires

► Maîtriser les dépenses, développer les activités, proposer d'autres abonnements, assurer la promotion de l'équipement et ouvrir un site internet 02Somme.

Organisation d'évènements : 4 000€

Equipements projetés :

- acquisition d'un parc à vélo : 500€
- acquisition de nouveaux bikes : sollicitation 6 bikes : 6 000€
- matériel pédagogique : 5000€

Aménagement des locaux :

- stores occultants pour les bureaux et salle de réunion : 3000€
- armoire basse : 500€

Autres:

- 4 bacs de rétention pour sécurité : 1 000€
- réserve câblage parking pour installation d'une borne recharge véhicule électrique: 5 000€

Le budget s'équilibrera avec un apport du budget principal estimé à 1 000 000€ (dont 400 000€ pour l'échéance d'emprunt).

INVESTISSEMENT lié à la construction

- Trouver une solution pour terminer les travaux de parking et d'espaces verts au plus vite
- Livraison à soi-même à effectuer par décision modificative en cours d'année, quand le marché de construction sera terminé.
- Procédure judiciaire en cours avec le Lot 3 Eiffage GO. Une provision de 1 213 800€ a été constituée à l'exercice 2019. Les avocats ont demandé une réunion de négociation en ce début d'année 2020.

II.4 Budget annexe Friche Flodor « Lotissement » : FRICHE FLODOR
"Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".
Budget HT, assujetti à la TVA, M14 Lotissement

Présentation de l'opération pluriannuelle

L'étude d'opportunité et de faisabilité de reconversion de la friche FLODOR, réalisée par le bureau d'étude MODAAL, présentée lors d'une réunion le 15 novembre 2018, a reçu un accueil favorable de la commission de développement économique réunie le 3 décembre 2018 et plus généralement de l'ensemble des élus.

La CCHS et la Ville de Péronne se sont donc rencontrées, le 9 janvier 2019, afin de trouver un accord pour l'acquisition du site par la CCHS. Il a été proposé d'acquérir le site pour un montant de 550 000 € correspondant aux emprunts restant à rembourser, étant entendu que les études et démolitions nécessaires à la viabilisation du site d'une superficie de 22ha soient prises en charge par la CCHS.

Avis favorable de la Commission Développement économique en date du 31 janvier 2019, puis du conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/15).

Pour mémoire, le site avait été estimé par les Domaines à 4€ / m², soit environ 880 000 €.

Pour rappel, la Ville de Péronne avait acquis les bâtiments pour 1,2 million d'euros, il y a une dizaine d'années, et en avait revendu une partie (3 ha) à l'entreprise PERDIGEON.

Le coût global annoncé pour la réhabilitation du site est de 3,9 millions d'euros HT, hors subventions et hors acquisition. Il se décompose comme suit :

- En dépenses (6,6 M€ HT)
 - Etudes et honoraires : 0,5 M€
 - Travaux de mise en état des sols : 2 M€
 - Travaux d'aménagement : 3 M€
 - Honoraires sur travaux : 0,8 M€
 - Autres frais : 0,3 M€
- En recettes (cession de terrains au prix moyen de 20€HT/m²) : 2,7 M€

Le coût au m² de l'opération est estimé à 40 €, acquisition du site comprise (6.620 K€ + 550 K€, pour 18 ha commercialisables). Des subventions au titre du contrat de ruralité, de la PRADET, de l'ADEME pourront être mobilisées.

Comme évoqué lors de la réunion de présentation en novembre 2018, la réhabilitation du site peut être échelonnée. La phase aménagement peut être réalisée après avoir étudié les besoins des potentiels acquéreurs, pour ainsi éviter de se retrouver avec une zone aménagée mais dépourvue d'entreprises.

Exercice 2019

Création du BP 2019 : Délibération 2019-87 du 26/09/2019

La Tranche 1 décrite à la délibération 2019-77 est inscrite au BP 2019.

Plan de financement prévisionnel (tableau au 19/09/2019)	
DEPENSES	HT
1ère tranche	
Acquisition terrains / bâtiments	550 000
Frais, études et honoraires	350 000
Travaux de mise en état des sols (désamiantage / démolition ; dépollution)	1 982 000
Total tranche 1	2 882 000
2ème tranche	
Etudes environnementales, pré-techniques (enquête réseaux, géotechnique...)	144 951
Travaux d'aménagement (voirie+ espaces verts, parking paysager)	2 967 500
Honoraires de maîtrise d'œuvre	22 895
Honoraires sur travaux	841 415
Frais divers, frais de gestion, frais financiers	311 191
Total tranche 2	4 287 952
TOTAL DEPENSES	7 169 952
RECETTES	HT
Cession terrains	2 722 500
Subventions sur tranche 1	968 857
Etat - contrat de ruralité (50 % de 652 000 € HT)	326 000
Région - PRADET (maxi 50 % de l'assiette subventionnable tr. 1 estimée à 1 285 714 € HT)	642 857
Emprunt	3 000 000
Fonds propres	478 595
TOTAL RECETTES	7 169 952

CA 2019 (HT)

Dépenses

Achat terrain	555 593€
Diag amiante avant démolition (Ingediag)	17 100€
Diag déchets issus de la démolition bât (Ingediag)	6 000€
Diag pollution des sols (Véritas)	6 225€
AMO Montage projet d'aménagement	14 250€ (marché: 20 900€)
BOAMP Annonces Maîtrise d'œuvre	900€

Recettes:

Avances du budget général : 478 595€

Subventions sollicitées

1. Subvention Contrat de ruralité, Etat FSIL 2019 : Délibération bureau 2019/13 du 24/09/2019

La demande de subvention porte sur une 1^{ère} tranche de travaux, différente de celle figurant dans le plan de financement ci-dessus, correspondant à la démolition du bâti et à la desserte électrique sur une partie de la friche Flodor, estimée à 652 000 € HT.

► **Arrête attributif du 01/10/2019:**

Subvention: 50% de 652 000€ HT, soit 326 000€

2. Subvention Conseil Régional: Délibération 2019-77 du 26/09/2019

La demande de subvention, Fonds de Redynamisation Rurale, auprès du Conseil Régional des Hauts de France porte sur la tranche 1 du plan de financement budgétée au BP 2019, soit 2 882 000€. La subvention est estimée à 642 857€.

3. Subvention Contrat de ruralité, Etat FSIL 2020 : Délibération 2019/113 du 19/12/2020

Une deuxième demande de subvention porte sur une 2^{ème} tranche de travaux correspondant à :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant
Maîtrise d'œuvre, études et diagnostics	372 895€	Etat (contrat de ruralité) 50%	523 923€
Autres travaux ou investissements (2 ^{ème} tranche y c. VRD)	530 000€	Fonds propres	523 923€
Etudes environnementales et pré-techniques	144 951 €		
TOTAL	1 047 846€		1 047 846€

DOB 2020

Le marché de désamiantage (lot 1) a été notifié le 24/01/2020 pour 239 616 € HT, ainsi que le marché de démolition (lot 3) pour 288 637 € HT, à la société SODEREC (LHOTELLIER).

Le lot 2 (dépollution) a été déclaré infructueux. Il fera l'objet d'un marché négocié.

Le démarrage des travaux est prévu début mars 2020, pour un achèvement au plus tard en fin d'année.

Le marché de Maîtrise d'œuvre Travaux d'aménagement pour la requalification du site devrait être notifié dans les prochaines semaines. 7 plis ont été reçus, pour des montants oscillants entre 104 100€ et 223 220 € HT. Les offres sont en cours d'analyse par le cabinet MODAAL. Le marché devrait être notifié en mars avril.

Il est prévu de reporter au BP 2020 le solde de la Tranche 1 budgétée en 2019. Les travaux d'aménagement ne démarreront qu'en 2021, une partie en permis d'aménager, l'autre en ZAC.

La subvention de la Région a été ajustée, 432 157€ sur un montant de dépenses subventionnables de 864 315€.

Le budget sera équilibré par emprunt ou fonds propres de 1 121K€.

II.5. BUDGET PRINCIPAL

Contexte :

Instruction budgétaire et comptable M14

Voté par nature, par chapitre

Elaboré par compétences, restructuré au BP 2019 pour s'appliquer sur les compétences des statuts en date du 10/04/2018.

O20	ADM	Administration générale	
O20	TECH	Service Technique	
Compétences obligatoires			
	AME	Aménagement de l'espace	
824		EP	Documents d'urbanisme
	ADE	Développement économique et touristique	
90		EDE	Etude de développement économique
95		EDT	Etude de développement touristique
90		ZAE	Zone d'activités
90		EIFP	Financement actions pour emploi insertion
824	GENS VOY	Aires d'accueil des gens du voyage	
	PVE	Collecte et traitement des OMR et déchets assimilés	
812		OM	Ordures Ménagères
812		TRI	Tri
812		DECH	Déchetèrie
831	GEMAPI	Gestion milieux aquatiques et Prévention inondations	
Compétences optionnelles			
	PMEV	Protection et mise en valeur Environnement - Energie	
824		PMVE	Chemins Randonnée
	PLCV	Politique du logement et du cadre de vie	
70		OPAH - Caisse d'avance	
	ASPASP	Actions d'intérêt communautaire	
61		MPD	Maintien des personnes à domicile
61		MARPA	MARPA
510		MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
Autres compétences			
O22	GEND	Gendarmerie	
	CULTURE	Culture	
33		EM	Ecoles de musique
33		EC	Ecole de danse
33		PEL	Picardie en Ligne
33		NTIC	Tiers lieu Numérique
811	SPANC	Ecritures avec Budget annexe	
	ECSS	Equipements culturels, sportifs et scolaires	
411		GYM	Gymnase du SIVOS
411		AB	Gymnase des Remparts
411		NB	Collège et Gymnase Nouveau Béranger
411		GYMROI	Collège et Gymnase de Roisel
413		PIS	Centre aquatique
822	VC	Voirie	
	AUTRES		
O20	Rattaché à ADM	ADM	Certificat d'alignement
824	Rattaché à AME	EP	Eolien
824	Rattaché à AME	NUM	Aménagement numérique (Somme Numérique - ENT)

II.4.1. SECTION FONCTIONNEMENT

Variations 2018/2019 : cf tableau page suivante

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 24%, + 1 888K€.

Si l'on déduit les écritures exceptionnelles (apport au budget annexe Centre aquatique pour constitution d'une provision : 1 213 800€), les régularisations de reversement des ACNE (régularisation 2018 : 134 208€) et les rattachements que nous pratiquons à compter de l'exercice 2019 (+92 380€), les dépenses de gestion courante 2019 sont estimées à 8 204 500€, soit une variation de + 5.8%.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 32%, +2 559K€.

Si l'on déduit les écritures exceptionnelles des dépenses de gestion courante : 1 440 K€ et l'apport au budget annexe centre équestre 549K€, les dépenses réelles de fonctionnement passent à 8 460€, soit une variation de 7.2%.

Section FONCTIONNEMENT (€)	CA cons. 2012	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Prévisions 2019	Observations 2018/2019
Chapitre 011 Charges à caractère général	3 068 737	2 197 069	2 168 852	2 397 211	3 636 456	2 362 344	3 697 382	2 790 233	Rattachement: 55 220€ Prestations de service + 127K Entretien Voirie +271K€ Entretien matériel roulant +64K€
			31%	31%		30%		27%	
Chapitre 012 Ch. personnel et frais assimilés	1 652 375	1 893 988	1 919 463	1 996 653	2 350 000	2 265 868	2 450 000	2 320 128	Cf paragraphe spécifique. Tous les agents sont comptabilisés initialement au budget principal
			27%	27%		29%		22%	
Chapitre 014 Atténuation de produits	510 496	511 369	584 506	602 753	657 300	620 260	961 690	954 080	Rattachement: 37 160€ ACNE Eolien: +333 820€, FNGIR et CRFP stables
			8%	8%		8%		9%	
Chapitre 65 Autres ch. gestion courante	1 082 204	2 483 295	2 247 119	2 472 089	3 381 278	2 508 609	3 753 952	3 580 404	Apport O2Somme: + 1 069K€ - SMITOM: +142K€
			32%	32%		32%		34%	
Total Gestion courante	6 313 812	7 085 721	6 919 941	7 468 707	10 025 034	7 757 081	10 863 024	9 644 845	Variation 2018/2019: + 24%
Chapitre 66 Charges financières (+ICNE)	226 195	147 657	125 752	112 118	105 617	95 315	210 782	210 573	Cf paragraphe spécifique Augmentation due à l'emprunt gendarmerie
			2%	1%		1%		2%	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	193 425	152 817	48 453	65 352	2 260 827	37 582	2 585 399	593 754	Apport Centre Equestre: +549K€
			1%	1%		0.5%		6%	
O22 Dépenses imprévues					774 524		780 000		
Dépenses réelles	6 733 432	7 386 195	7 094 146	7 646 177	13 166 002	7 889 978	14 439 205	10 449 172	Variation 2018/2019: + 32%
PM Dépenses d'ordre		198 721	147 429	283 468	427 243	427 225	227 757	233 734	
PM Virement section Investissement					1 607 105		2 577 656		

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Section FONCTIONNEMENT	CA consolidé 2012	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Prévisions 2019	Observations
Chapitre 013 Atténuation de charges	193 128	235 498	97 987	130 842	103 622	172 727	133 008	216 531	Remboursement de frais de personnel
Chapitre 70 Produit de services	658 787	901 830	662 282	686 845	747 916	829 563	792 515	901 824	Remboursement frais de personnel 02Somme/Spanc Recettes OM/TRI/DECH + 86 700€
Chapitre 73 Impôts et taxes	5 506 726	6 717 994	7 001 818	7 265 199	7 437 823	7 895 605	7 886 562	8 294 878	Cf Paragraphe Fiscalité
Chapitre 74 Dotations et participations	1 349 325	705 811	307 070	335 105	677 096	444 130	828 615	590 596	Cf Paragraphe Fiscalité pour dotations et AC, DGF + 159 869€ CAF Aire GENS DU VOYAGE (2018+2019 : 56K€) - Terre de Picardie ANAH Etude pré op OPAH (31K€) Non réalisé en 2019 FCTVA Entretien, subvention Agence Eau et Département
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	804 057	840 979	885 556	907 336	840 239	827 637	827 239	921 386	Revenus des immeubles dont part variable COVED/tonnages annuels
Chapitre 77 Produits exceptionnels	834 966	35 365	13 635	105 666	154 500	162 446		25 398	PM 2018: vente des bureaux 4C PM 2017: vente d'un terrain La Chapelette
RECETTES REELLES	9 346 989	9 437 477	8 968 348	9 430 993	9 961 196	10 332 108	10 467 939	10 950 613	

AME	Documents d'urbanisme : 151 695€
EDE	Avance au budget Flodor : 478 595€
EDT	Parking des Etangs à Cléry : 66 544€
GENS DU VOYAGE Travaux en régie: Electricité et eau : 6 015€	
OM	Camion Terre de Picardie : 22 336€ Conteneurs : 26 854€
TRI	Conteneurs verre (6) : 14 104€
DECH	Souffleur : 695€ Travaux La Chapelette : 25 433€ Travaux de mises aux normes // Recettes : DETR Avance 11 573€
PMVE	Tx en régie: Barrières Voie Verte : 5 076€
PLCV	Caisse d'avance: 28 263€ // Recettes : 45 767€
MARPA	Changement de chaudière : 22 497€
GYMROI	Eclairage LED : 8 413€ Isolation salle dojo: 24 943€// Primes : 5 155€ Acquisition Autolaveuse : 9 111€
Opération 119: Construction Gendarmerie Travaux: 4 122K€ // Recettes : 319 016€	
Opération 122: Construction Déchetterie Sailly-Saillisel Achat terrain 14 786€ Etudes, Permis de construire, Déclaration IPCE 12 100€	
Opération 123: NTIC Tiers Lieu Numérique Etudes 13 455€ Acquisition immeuble 219 597€	
Opération 124: EDE Aménagement Location Savoir faire Etudes 1813€	
Voirie:	Achat de panneaux : 1554€ TN 2014/2015 : // Recettes : 6 960€ Op 117 : TN 2016 : 963€ (solde) // Recettes : Communes : 133 547€, DMO : 45 276€ Op 118 : TN 2017 : 106 910€ // Recettes : Communes : 211 688€, DMO : 20 698€ Op 120 : TN 2018 : 1 505 903€ // Recettes : Communes : 492 474€, DMO : 252 830€ Op 121 : TN 2019 : 1 066 124€

II.4.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Résultat prévisionnel de l'exercice 2019

Exercice		Rappel			CA 2018	Données 2019
		CA 2015	CA 2016	CA 2017		
Fonctionnement	Dépenses	7 584 917	7 241 574	7 929 642	8 317 202	10 682 906
	Recettes	9 437 476	8 982 469	9 439 033	10 394 770	10 994 590
	Résultat	1 852 560	1 740 895	1 509 390	2 077 568	311 683
Investissement	Dépenses	3 048 178	2 206 454	2 809 847	3 705 660	9 175 226
	Recettes	1 798 642	2 578 479	3 032 347	10 118 232	2 995 033
	Résultat	- 1 249 536	372 025	222 499	6 412 572	- 6 180 193

Prêt GEND 6 440K€ en 2018

Sont inclus dans les dépenses de fonctionnements 2019: l'apport de la provision au Budget annexe centre aquatique 1 213 800€ et l'apport de la subvention au budget annexe Centre équestre: 549 177€

Résultat prévisionnel de clôture 2019

	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	4 857 757 €		-1 089 636 €	5 947 394 €
Rappel 2016	5 762 088 €		- 717 611 €	6 479 699 €
Rappel 2017	6 582 840 €		- 495 112 €	7 077 952 €
Rappel 2018	13 171 521 €		5 917 460 €	7 254 061 €
Données 2019	6 774 651 €		-262 734 €	7 037 385 €

AVEC les restes à réaliser 2019, à reporter au BP 2020, qui se résument ainsi :

Dépenses : 5 801 512€ Recettes: 4 354 526€ soit un solde de - 1 446 986€

Avec un solde de clôture d'investissement déficitaire de 262 734€, le besoin d'autofinancement est de 1 709 720€. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Il restera donc un excédent global de 5 327K€

II.4.4. MESURES PROPOSEES AU BP 2020

Rappel : les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie sont éligibles au FCTVA à compter du 01/01/2016 - Les montants indiqués sont des montants TTC, si non précisés.

A noter que l'automatisation du FCTVA est reportée au 01/01/2021.

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2020.

Tableau récapitulatif des cotisations et subventions au BP 2020							
Annexé à la délibération							
COTISATIONS							
Services		CA 2018	BP 2019	CA 2019	Prévisions 2020		
ADM	Pays santerre HS	6.23€/hbt	180 108 €	180 108 €	180 108 €	209 026 €	
ADM	Somme Numérique Dématérialisation	Reconduction	1 724 €	Reconduit 0.06€/TTC/hbt	1 436.80 €	Reconduit	
ADM	AMF + Association Maire de la Somme	Reconduction	1 662 €	Reconduit	1 641.45 €	Reconduit	
ADM	CAUE	Reconduction	500 €	Reconduit	500 €	Reconduit	
EIFP	Maison pour Entreprise Emploi Formation	0.80€/hbt	22 990 €	Reconduit 0.80€/hbt	22 837.60 €	0.80€/hbt	
EDE	Seine Nord Europe	Reconduction	1 000 €	Reconduit 1 000€	1 000 €	Reconduit	
EDE	Agrosphères	Reconduction	1 200 €	Reconduit	1 200 €	Reconduit	
NUM	Somme Numérique	0.65€/hbt	18 789 €	Reconduit 0.65€/hbt	18 678.40 €	0.67€/hbt 19 127€	
PMVE	CPIE	Reconduction		Reconduit 0.07€/hbt	1 998.29 €	Reconduit	
GEMAPI	AMEVA	0.35€/hbt	9 751 €	Cotisation à 0,40€/hbt	11 312.40 €	Reconduit	
GEMAPI	SOMEA	Reconduction	300 €	Reconduit	300 €	Reconduit	
EDT	Office de tourisme	Reconduction	119 785 €	Reconduit	120 010 €	120 010 €	
PMVE	Association Défense des chemins rura	Reconduction		Reconduit 150€	150 €	150.00 €	
NUM	Contribution aux assembleurs (POP UP)			0.01€/hbt	285.47 €	Reconduit	
Subventions de fonctionnement		Mandat du	Montant	BP 2019	Maximum	Prévisions 2020	
6574	EDE	Chambre des métiers (1 sem. en 2013)	Reconduction	Reconduit	40 000 €	20 000.00 €	
				Report 2018 : 20 000€			
6574	EDE	Initiative Somme	Fixe (3 000€)	9 031 €	Fixe 3000 + 7 000€	9 610 €	Reconduit
				Solde 2018	1 080 €		
6574	DECH	Artois Insertion Ressourcerie	1.80€/hbt	51 724 €	2.15€/hbt, soit 60 376€	61 376 €	2.15€/hbt, montant pouvant être revu
			Exceptionnel	10 000 €	NON	- €	
6743	PEL	Salle Etricourt	Reconduit	1 500 €	Reconduit 1 500€	- €	Reconduit
657341	EM	Ecole de Musique Péronne	Maximum	68 000 €	Maximum : 68 000€	68 000 €	Reconduit
6574	EM	Ecole de Musique Epehy	Maximum	30 000 €	Maximum : 30 000€	30 000 €	Reconduit
6743	EM	Stage d'été Epehy	Maximum	15 000 €	Maximum : 15 000€	15 000 €	Reconduit
6574	EM	Ecole de Musique Sailly saillisel		10 800 €	Maximum : 12 000€	8 000 €	Reconduit
	EM	Boule Bleue		- €	Pas de sollicitation	- €	
657341	Danse	Péronne	Reconduit	7 500 €	Reconduit : 7 500€	7 500 €	Reconduit
6574	MPD	Services à la personne	Maximum	33 784 €	Maximum : 43 000€	32 611.86 €	Reconduit 43 000€
678	ADM	COS	Reconduit	15 600 €	18 000 €	18 000 €	18 900 €
	AB	USEP	Paiement direct du bus (équivalent à la subvention versée)			- €	
6574	NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	Reconduit	2 000 €	Reconduit : 2 000€	2 000 €	Reconduit
6574	GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	Reconduit	1 000 €	Reconduit : 1 000€	1 000 €	Reconduit
	ADM	Le Chapiteau Vert "Attention ça chauffe"	Ponctuel	4 800 €		- €	
		Crédit pour manifestations intercommunales	7 000 €	- €	Total 11 500€	9 600 €	12 000.00 €
					Dont Cécil Healy 1 500€	1 200 €	1 500.00 €
					20 ans Marpa	1 000 €	
					Route d'Artagnan		Pas finalisé
					Clovis Sport Course cycliste		3 500.00 €
					Anciens Combattants Moisilains	1 400 €	
					Cygne des Temps	4 000 €	5 000.00 €
					Circo Champs	3 000 €	2 000 €
Contributions		Données 2018	BP 2019	CA 2019	Prévisions 2020		
65548	OM TRI	SMITOM (traitement)	(**)	857 855 €	1 000 514 €	1 000 513.44 €	(+) transfert bas de quai 1 370 K€
65888	TRI	Ligue contre le Cancer (€/t verre)	Reconduit	3 089 €	Reconduit	3 108.90 €	Reconduit

1- Administration générale

Nombre d'agents : 8 / Véhicule : 1

Commande publique (tous budgets confondus) :

En 2017 : 37 marchés lancés dont 10 en services, 1 en fourniture (vêtement de travail), qui entraînent une maîtrise des dépenses de fonctionnement à compter de 2018 en ce qui concerne les diverses maintenances, petits entretiens, fournitures et a provoqué un gain bien individualisé au niveau des marchés assurances (28 606€ en 2018 contre 56 990€ en 2017).

En 2018, 28 marchés ont été conclus:

- 9 marchés de prestations intellectuelles
- 5 marchés de fournitures
- 9 marchés de service
- 5 marchés de travaux, dont celui de la Gendarmerie (15 lots)

En 2019

Marchés de travaux (21)

- Notification des marchés de travaux pour la construction du pôle équestre (15 lots)
- Voirie – Travaux d'entretien
- Déchetteries (Mont St Quentin et Péronne) – Dispositifs anti-chutes (2 lots)
- Gens du voyage – Extension du local administratif
- Gymnase de ROISEL – Isolation du DOJO
- MARPA – Installation nouvelle chaudière

Marchés de fournitures (3)

- Fourniture de carburants en « station-service » par cartes accréditives
- Acquisition d'un véhicule de collecte des ordures ménagères
- Panneaux villages fleuris

Marchés de services (12)

- Déchetteries – Entretien des séparateurs hydrocarbures (Mont St Quentin / Roisel)
- Transport et traitement des déchets issus des déchetteries communautaires (7 lots)
- Journal intercommunal (procédure déclarée sans suite)
- Maintenance des équipements de chlore gazeux
- Gendarmerie – Nettoyage des toitures sur logements existants
- Transport des élèves (gymnases – centre aquatique)

Marchés de prestations intellectuelles (3)

- Gendarmerie – Mesures de perméabilité à l'air
- Aménagement de la friche Flodor – Repérage amiante
- Friche Flodor – Diagnostic pollution

+ **consultations diverses** (montant < 25 000 € HT), dont:

Ecofinances, Etude juridique et fiscale pour la mise en place de la FPU 10 000€ HT (2018)

Ecofinances Accompagnement et étude "Passage en FPU) 12 800€HT (2019) 13jours

Ecofinances Convention d'accompagnement à la fiscalité locale, CVAE (45% des sommes recouvrées dans la limite de 24 900€HT)

En 2020

Marchés notifiés ce jour :

Marchés de travaux (2)

- Friche Flodor (désamiantage et démolition) : 2 lots

Marché de prestations intellectuelles (1)

- Tiers lieu numérique + atelier insertion : Diagnostic Plomb / Amiante Avant travaux

Marchés en cours d'analyse :

Marchés de prestations intellectuelles (2) :

- Friche Flodor – Contrat de maîtrise d'œuvre (7 plis reçus)
- Tiers lieu numérique + atelier insertion : Contrôleur technique + CSPS (2 lots : 15 offres reçues)

Marchés de travaux (7)

- Tiers lieu numérique + atelier insertion – Travaux aménagement (7 lots – 22 plis reçus)

Marché de fournitures (1)

- Fourniture et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées destinés à la collecte des déchets ménagers (4 plis reçus)

Marchés à lancer (nouveaux besoins ou renouvellement)

Marchés de fournitures

- Produits d'entretien
- Vêtements de travail

Marchés de services

- OPAH RR (nouveau)
- Assurances
- Maintenance toitures (plus conséquent)

Marchés de travaux :

- Travaux déchetterie SAILLY SAILLISEL
- Remplacement toiture Gymnase des Remparts
- Mise aux normes déchetteries Mont St Quentin

Commission Communication/Événementiel

Manifestations intercommunales : 12 000€

Reconduction Cecyl Healy

Sortie Culturelle à destination des élèves "Tourisme de mémoire" : 5 000€

Proposition de création d'un poste à mi-temps dédié à la communication

Fiscalité

Accompagnement pour la CLECT par le cabinet Ecofinances : 20 000€

ADM Prévisions Investissement 2020

RàR2019 : Volets Salle de réunion + rayonnage pour archives : 23 000€

Fourniture et pose de deux volets location ADMR : 2 260€

Subvention d'équipement Skate Park à Péronne : 10 000€

Nouveaux investissements :

Aménagement d'un nouveau bureau au siège pour

le directeur technique + 1 porte vitrée : 8 000€

Logiciel pour la déclaration sociale nominative (DSN) obligatoire pour 2021: 2000 €

2- Services Techniques

Nombre d'agents : 4 + responsable + 2 contrats aidés

TECH Fonctionnement 2020

Continuité

TECH Prévisions Investissement 2020

- Pour investissement récurrent: 4 000€, dont RàR de 562€ pour une tronçonneuse
- Remplacement Tondeuse autoportée: 16 500€
- Une tondeuse complémentaire: 3 650€
- Plateau pour échafaudage roulant : 4 000€

Aménagement du nouveau bâtiment des services techniques

(Délibération 2019/03 du 21/02/2019)

Situation: 10 rue Jean Perrin ZI La Chapelette 80200 PERONNE

La CCHS a acquis en fin d'année 2018 un local à proximité du centre technique pour un montant de 82 400€ TTC, et mettra donc fin prochainement à la location du hangar situé de l'autre côté de la route.

Il a été créé dans le nouveau local, 3 espaces : bureau, vestiaire et stockage hors gel.

En 2019, travaux réalisés : 16 126€

Recettes: DETR à solliciter : 4 215€, éligible au FCTVA.

Nouveaux investissements sollicités pour ce bâtiment :

Assainissement, sanitaire et gouttières : 10 000€

3- Compétences

3.1. Compétences obligatoires

3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale

Fonctionnement 2020

- Etude globale pour la prise de compétence Eau et Assainissement, avec l'AMEVA, en cours
Plan de financement prévisionnel

AMEVA	65 142€
Bureau d'études	225 000€
Total	290 142€ HT
Subventions	125 763€ (Agence de l'Eau)
Reste à charge CCHS	164 379€ + 45 000€ TVA, soit 209 380€

Prévisions Investissement 2020

RAR 2019 : PLUI , Cabinet AUDDICE, opération sur 5 ans (2018/2022)

PLU de Sailly-Saillisel et Cléry-sur-Somme

Montant: 413 103€ // Recettes: CIDT PLUI / 125 000€ + FCTVA

3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Fonctionnement 2020

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Transfert des zones avec la ville de Péronne en cours

Transfert des emprunts au 01/01/2020

	Emprunt Péronne		Solde	Capital restant dû
ZAE 1	4 755.81 €	19 023.24 €	15/01/2024	73 214.71 €
ZAE 2	12 365.10 €	49 460.40 €	15/12/2023	180 134.70 €
ZAE 3	4 755.81 €	19 023.24 €	15/12/2023	69 282.57 €
		87 506.88 €		322 631.98 €

Gestion de ces zones, dont transfert marché espaces verts (15 000€ HT) et remboursement des frais d'éclairage public (21 000€ HT) : 53 000€ TTC

CANDIDATURE FISAC

Avis favorable du bureau en date du 7 février 2019, information au Conseil communautaire du 21/02/2019

Les territoires de la Haute Somme et Terre de Picardie ont souhaité profiter du dispositif FISAC pour soutenir les projets ayant le plus d'impact sur l'attractivité de l'offre de proximité et l'image des centres-villes et centres-bourgs.

La candidature FISAC portée par le PETR pour le compte des 2 EPCI de la Haute-Somme et Terre de Picardie est éligible, ce qui permettra de bénéficier (essentiellement les professionnels) de crédits d'Etat pour plus de 175 000 €.

Des actions seront mises en place en faveur des artisans et commerçants du territoire qui pourront ainsi obtenir des aides pour des travaux d'amélioration des locaux mais également pour l'acquisition de matériel.

En 2019, le Cabinet Lestoux et associés a été mandaté pour des ateliers d'accompagnement des unions commerciales : 5 ateliers pour 6000€, 3 ont été effectués.

Le déploiement du dispositif et sa conduite nécessiteront l'embauche d'une personne au PETR, qui sera mise à disposition des communes et des communautés de communes avec participation financière complémentaire.

Prévisions coûts à la charge de la CCHS (pour l'ensemble des actions) :

2020 20 000€ + 2 400€ (ateliers Lestoux)

2021 50 000€

2022 55 000€

Actions	Budget HT	FISAC		PETR	Com-munes	Contrat de ruralité	Région / FEDER	Associa-tions	Entre-prises
		Tx	Montant						
Action 1.2 Optimiser la dimension numérique et e-commerce des entreprises	11 250 €	-					9 000 €		2 250 €
Action 1.3 Diagnostic individualisé	11 250 €	-					9 000 €		2 250 €
Action 1.4. Démarche qualité	7 500 €	-					6 000 €		1 500 €
Action 2.1 Strcuration des centralités et stratégie foncière	90 000 €	-			18 000 €	72 000 €			
Action 2.2 Etude de confortement des marchés	2 913 €	30%	873,9 €		2039,1€				
Action 2.3 Optimiser l'offre de stationnement à Péronne	25 200 €	18%	4 560 €		20 640 €				
Action 3.2 Accompagnement à la structuration des unions commerciales	10 000 €	30%	3 000 €	7 000 €					
Action 3.3 Définition de services innovants pour la clientèle	6 300 €	30%	1 890 €	4 410 €					
Action 3.4 L'application "les bons plans du Cœur des Hauts de France"	12 214 €	30%	3 664,2 €	2 442,8 €				6 107 €	
Action 3.5 Les rendez-vous de l'artisanat	4 000 €	30%	1 200 €	2 800 €					
Action 3.6 Les boutiques éphémères de l'artisanat	20 268 €	27%	5480,4€	6 080,4 €				8 707,2 €	
Action 3.7 Les vitrines de l'artisanat	15 973 €	29%	4 559,4 €	4 791,9 €				6 621,7 €	
Action 4.1. Promotion du dispositif	1 269 €	30%	380,7 €	888,3 €					
Action 4.2. Manager de centre-ville	120 000 €	13%	15 000 €	105 000 €					
Action 4.3. Etude bilan du dispositif	29 600 €	30%	8 880 €	20 720 €					
TOTAL	367 737 €		49 488,60€	154 133,4€	40 679,1 €	72 000 €	24 000 €	21 435,9 €	6 000 €

Volet	Budget HT	FISAC	Région / FEDER	PETR	Contrat de ruralité	Entre-prises	Commu nes	Asso-ciations de commerçants
Action 1.1. Aides directes aux entreprises	760 000 €	131 500 €	40 000 €	91 500 €		497 000 €		
Actions collectives	367 737 €	49 488,6 €	24 000 €	154 133,4€	72 000 €	6 000 €	40 679,1 €	21 435,9€
TOTAL	1 127 737 €	180 989,6 €	64 000 €	245 633,4€	72 000 €	503 000 €	40 679,1 €	21 436€
Taux d'intervention moyen		16 %	5,7%	21,8%	6,4%	44,6%	3,6%	1,9%

Remarque : le financement par les 2 communautés de communes concernées (Terre de Picardie et CCHS) figure dans la colonne "PETR"

CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avis favorable Commission économique du 11/01/2020

A délibérer

La proposition d'aides aux entreprises accordées par la CCHS vient en complément de ce que propose la Région.

Aide au développement des PME	Aide au développement des TPE	Aide à la création/reprise d'entreprises
<ul style="list-style-type: none"> •Mêmes bénéficiaires que la région •Mêmes secteurs exclus que la région •Investissements entre 5000 et 200000€ HT pour une entreprise industrielle, 50000€HT pour une entreprise de service •Avance Remboursable de 15% du montant de l'investissement avec un plafond de 20000,00€ •Un an de différé de remboursement •Période de remboursement de 4 ans •Subvention pour entreprises éligibles LEADER •Un seul dossier par entreprise par période de 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> •Mêmes bénéficiaires que la région •Mêmes secteurs exclus que la région •Sont exclues les entreprises bénéficiaires d'un dossier FISAC •Investissement entre 3000 et 30000€ HT •Avance remboursable de 20% du montant de l'investissement •Aide plafonnée à 6000€ •Un an de différé de remboursement •Période de remboursement de 4 ans •Subvention pour entreprises éligibles LEADER •Une entreprise pourra déposer plusieurs dossiers sur une période de 3 ans dans la limite du plafond 	<ul style="list-style-type: none"> •Mêmes bénéficiaires que la région •Mêmes secteurs exclus que la région •Sont exclues les entreprises bénéficiaires d'un dossier FISAC •Investissement minimum de 3000€ HT pour une création maximum de 2 emplois sur 3 ans •Avance remboursable de 10% du montant de l'investissement •Aide plafonnée à 3000€ •Un an de différé de remboursement •Période de remboursement de 4 ans •Subvention pour entreprises éligibles LEADER •Une entreprise pourra déposer plusieurs dossiers dans l'année de sa création dans la limite du plafond

Proposition BP 2020 : 50 000€

ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PORTS INTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

Délibération 2020/03 du 23/01/2020 Adhésion au groupement de commandes de la Région

Coût prévisionnel : 807 700 € HT pour la CCHS

2020	49 238 €
2021	272 315 €
2022	310 058 €
2023	176 088 €

Opération 124 : AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR SAVOIR FER

Délibération 2019/117 : Autorisation budgétaire spéciale pour un montant prévisionnel TTC de 188 223 TTC modifiée par la délibération n°2020-14 du 20 février 2020

Dont Etude et MOeuvre déjà budgétées en 2019 : 12 000€ TTC

Subvention sollicitée: Contrat de ruralité (80% du HT) 150 699€

Prévoir complément : PRO estimé à 170 333€HT (AVP 143 350€HT)

Besoin d'un montant complémentaire 32 500€ TTC

3.1.3. GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

Nouveau marché notifié en novembre 2018 : 2 422€/mois (contre 4 026€/mois pour le marché précédent).

Prestataire de services identique : L'Hacienda

Fonctionnement 2020

Continuité

Prévisions Investissement 2020

RàR 2019 TRAVAUX A L'AIRE D'ACCUEIL

L'aire d'accueil des gens du voyage est équipée d'un local gardien qui ne dispose pas de bureau ni de sanitaires. Un agrandissement du local doit être réalisé, avec les aménagements nécessaires pour répondre à la réglementation. Travaux en cours

Par ailleurs, l'aire de grand passage comprend seulement 3 points d'eau et n'est pas équipée en branchements électriques. Pour gagner en efficacité et financièrement, il convient de créer des bornes de distribution avec plusieurs robinets à chaque point d'eau, et une alimentation en électricité qui pourra accueillir 3 blocs de 10 prises. Travaux réalisés en régie en 2019 : 6 015€

Le conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/09) a validé les travaux et le plan de financement suivant :

Dépenses : Local du gardien : 18 700€ - Aire de grand passage 6 524€

Recettes : DETR sollicitée 4 363€, Fonds propres 20 861€, éligible au FCTVA

3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

OMR + TRI + DECH Nombre d'agents: 18 + responsable

Les prévisions sont établies d'après un rapport élaboré par le service technique avec des travaux sollicités par ordre de priorité. Les travaux de priorité 1 font l'objet des prévisions.

La commission qui se réunit le 13 février 2020 doit définir les principaux investissements à engager par ordre de priorité. Le budget sera réalisé avec ces éléments.

Rappel 2019:

- Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent :

OMR : collecte toutes les semaines dans chaque commune

TRI sélectif: collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne (chaque semaine) en bi-flux (sacs jaune et bleu)

- Adhésion au SMITOM pour le traitement des OMR et TRI, et depuis 2018 pour la gestion des recettes CITEO (TRI)
- Facturation pour le dépôt en déchèterie pour les professionnels

C.1- OMR

Fonctionnement 2020

Test au 1^{er} trimestre 2019 sur une tournée pour déterminer s'il a lieu d'instaurer un ramassage OMR toutes les deux semaines sur le territoire (hormis Péronne). Etude sur la faisabilité en 2020 pour application janvier 2021.

Prévisions Investissement 2020

- RàR Acquisition d'un camion (monoflux): **225 400€**
- RàR Conteneurs: **5 842€**

- Renouvellement des conteneurs sur le territoire: Marché à bons de commandes 40 000€ max

Travaux sollicités priorité 1

Achat bacs de rétention: 1 034€

Achat de vestiaires: 994€

Achat d'un nouveau karcher (lavage camion): 7 255€

C.2- TRI

Extension des consignes de TRI en juillet 2020 envisagée par le SMITOM.

Prévisions Investissement 2020

RàR conteneur: 1 056€

C.3- Déchèterie

Relance de la prestation "dépôt amiante"

Nouvelles déclarations des déchèteries en Préfecture pour leur classification.

Transfert des prestations de bas de quai au SMITOM

Prévisions Investissement 2020

RAR 2019:

Travaux de mises aux normes des déchèteries: 127 000€ TTC / DETR attribuée: 38 575€

Construction d'une déchèterie à Saily-Saillise : Opération 122

Coût initial investissement : 389 109 € TTC // DETR attribuée : 113 637€ (éligible FCTVA)

Coût revu à la hausse au DOB 2019, complément de 74 000€TTC

Complément à ajouter au BP 2020

Autorisation budgétaire 2020 pour Travaux DECH Route d'Athènes pour un montant prévisionnel de 211 480€ TTC (délibération 2019/117 modifiée par la délibération 2020-13 du 20 février 2020),

Travaux de mises aux normes sécurité incendie

Subvention sollicitée DETR (35% HT) 61 681€, Contrat de ruralité (45% HT) 79 305€

Fonds propres y compris FCTVA: 70 494€

Travaux priorité 1

Achat d'un transpalette 688€

DECH Mont St Quentin - Réfection des grilles existantes : 9 400€

DECH La Chapelette

Achat d'un bungalow équipé avec sanitaires : 17 150€

Extension du stockage déchets verts: 5 760€

3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

- « Etude préalable à la mise en place d'un plan de gestion des milieux aquatiques de la Haute Somme » avec l'AMEVA : 11 941 € (GEMAPI), en cours
- Pas de taxe spécifique en 2020
- A étudier en 2020 le programme de travaux à établir sur le territoire.
Proposition de création d'une commission à la prochaine assemblée.

3.2. Compétences optionnelles

3.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Fonctionnement

Continuité pour les chemins de randonnée

Prévisions Investissement 2020

Nature en chemins

RàR 2019

Projet initié en 2018 (délibération du Bureau n°2018-06 en date du 6 juin 2018)

Appel à projets permanent du Conseil Régional des Hauts de France

6 communes + la CCHS ont répondu l'appel à projets

CCHS a groupé la commande

Coût estimé à 7 211€ TTC // 3 184,43€ subvention Conseil Régional (50% du HT), 3000€ par convention avec la Ferme Eolienne du Maissel.

Etude "plans climat-air-énergie territoriaux" (PCAET) avec le PETR, obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants

Non budgétée car prise en charge par le PETR

3.2.2 Politique du logement et cadre de vie

*Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux
 Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.*

Fonctionnement 2020

Etude OPAH avec Terre de Picardie (délibération 2019/106)

Le coût du suivi animation est estimé à 420 000€ HT, soit 504 000€ TTC sur 5 ans pour les 2 territoires et hors subventions. Un groupement de commande similaire à l'étude pré-opérationnelle pourrait être réalisé avec la CC Terre de Picardie, qui prendrait en charge 35% du suivi animation.

Le reste à charge pour la CCHS après subventions pour l'animation serait de l'ordre de 30 000 € TTC / an.

Pour être éligibles à cette nouvelle OPAH, les collectivités doivent faire appel à un prestataire extérieur pour le suivi animation, mais également participer au financement de chaque dossier de rénovation (ce qui n'était pas le cas pour l'opération précédente).

Après discussions, il est proposé d'attribuer une aide financière exclusivement aux propriétaires occupants.

Le coût sur l'ensemble de l'opération, sur le territoire de la CCHS, serait le suivant :

CCHS	Financements par thématique sur les 5 années du PIG	obj. PO	Subvention maxi. PO	prime PO Modeste ou Très Modeste	Total sur 5 ans	Budgets annuels
1	Economie d'énergie entre 25 et 34%	65		500 €	32 500 €	6 500 €
2	Economie d'énergie gain > ou = 35%	98	3 000 €		294 000 €	58 800 €
3	Lutte contre habitat très dégradé (yc en sortie de vacance ens. du territoire)	16	3 000 €		48 000 €	9 600 €
4	Lutte contre habitat moyennement dégradé occupé	13	3 000 €		39 000 €	7 800 €
5	prime sortie de vacance de plus de 2 ans sur l'ens. du territoire	10		3 000 €	30 000 €	6 000 €
	TOTAL PROJETS AIDES	202			443 500 €	88 700 €

Le coût de cette future OPAH –suivi animation et abondement des dossiers- pourrait être de l'ordre de 120 000€ TTC par an.

Prévisions Investissement 2020

Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions

Rappel 1^{ère} caisse 2016/2018 : Compte 458-001 : 146 600€ mandatés pour 20 dossiers – Remboursement au 31/12/2019 : 122 818€ - RàR 2019: 23 782€

2^{ème} caisse 2019 : Compte 458-002: 23 480€ pour deux dossiers
RàR 2019: 4581002: 15 000€ // 4582002: 38 480 €

Nouvelle caisse proposée 2020 : 458-003 : 80 000€

3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

Continuité: 43 000€ annuel à répartir

Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)

Continuité

Diagnostic Territorial Enfance Jeunesse

Etude PEP 80 en cours pour 25 000€ TTC en cours, subvention CAF déjà reçue à l'exercice 2019: 19 872€

3.3. Autres compétences

3.3.1. GENDARMERIE

- Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie.
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements).
- Travaux sur la voirie interne et les terrains.

Nouvelle Gendarmerie, non éligible au FCTVA – Opération 119

Contexte:

Construction de locaux de service et techniques et de 23 logements

Validation du projet: février 2018

DCE : mi-mars 2018

Démarrage des travaux: septembre 2018

Echéance: Local technique : fin mars

Logements: fin avril

Plan de financement prévisionnel du projet TTC

Coût : 8 154 202€
Subventions : Etat 978 364€
CIDT Etudes 100 758€
DSIPL (*) 600 000€
Emprunt réalisé : 6 440K€

RàR 2019 : Dépenses 2 590K€ // Recettes 1 229 347€

(*) *Dotation de soutien à l'investissement public local*

Orientations budgétaires

- Remboursement de l'emprunt : 324 846 €/an (emprunt: 6 440 000€, taux fixe 1.87%, durée 25 ans)
- Loyer prévisionnel attendu, invariable pendant neuf ans : 330 945€/an
- En 2019 : - loyers perçus Péronne (bureaux et 18 logements) : 120 152€, Roisel (bureaux) : 18 523€

Prévisions Investissement 2020: Gendarmerie actuelle

Réfection des sols + baignoire dans 3 logements : 7 000€

Opération globale dégagera un excédent.

3.3.2. CULTURE

Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

Continuité 7 500€ avec justificatif du rapport d'activités

Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

Continuité (subvention maximale versée sur justificatif du nombre d'inscription et remise du rapport d'activité, 400€/élèves inscrits)

Ecole municipale de Péronne :	68 000 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000 €
Ecole de la 4C :	12 000 €
Stage de musique d'été (EM Roisel) :	15 000 €

Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Fonctionnement 2020

Continuité Picardie en Ligne

Prévisions Investissement 2020: RàR 2019

Aménagement d'un Tiers lieux numérique : Opération 123

Une étude a été réalisée en 2018 par le cabinet POP'UP dans le cadre de l'évolution du dispositif Picardie en Ligne en tiers lieux numériques. Cette étude, présentée lors d'un conseil communautaire, avait reçu un accueil favorable d'une majorité d'élus.

La communauté de communes a ainsi souhaité développer un pôle numérique destiné à l'accueil de la population, des télétravailleurs, des entrepreneurs et des associations.

Cet espace permettra la mise à disposition de bureaux et de matériel mutualisé, d'un Fab Lab et de services afin de faciliter le travail de tous, de sensibiliser les publics les plus fragiles par la médiation numérique, ou encore permettre à certaines structures de se développer, de se professionnaliser, de faire essaimer des innovations qui peuvent être à l'origine de créations d'emplois.

Le conseil communautaire en date du 21/02/2019 (délibération 2019/10) a validé ce projet et le plan de financement suivant :

Estimation du montant total des travaux			
	Montant HT	TVA	Montant TTC
Local	393 614 €	32 723 €	426 337 €
Acquisition	230 000 €	- €	230 000 €
Travaux, aménagements	150 000 €	30 000 €	180 000 €
MOE travaux (2.964 € + 7,10% x montant travaux)	13 614 €	2 723 €	16 337 €
Matériels de bureau et informatique	54 000 €	10 800 €	64 800 €
Fab Lab	31 000 €	6 200 €	37 200 €
Matériels informatiques, bureautiques et de vidéoconférence	13 000 €	2 600 €	15 600 €
Matériels de bureau (bureaux, tables, chaises, espace détente)	10 000 €	2 000 €	12 000 €
TOTAL	447 614 €	43 523 €	491 137 €

Financement prévisionnel	Taux	Montant
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - 35% du montant total HT	31,9%	156 665 €
Etat (Contrat de ruralité) - 45% de l'investissement immobilier HT	36,1%	177 126 €
Région (Dispositif Tiers-lieux numériques) - 45% de l'investissement équipements HT, plafonné à 30.000 €	4,9%	24 300 €
Communauté de Communes de la Haute Somme (y compris FCTVA)	27,1%	133 046 €
TOTAL	100,0%	491 137 €

La CCHS a acquis en 2019 un immeuble, rue Georges Clémenceau pour 306 414€, dont 219 597€ dédié au Tiers Lieu Numérique.

Les subventions Etat ont été obtenues par arrêté préfectoral.

Le cabinet POP UP nous accompagne dans cette démarche. Le cabinet Astelle Architecture assure la maîtrise d'œuvre.

3.3.3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

3.3.4. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

*Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs
d'intérêt communautaire suivants :*

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *La piscine Tournesol situé rue Saint Denis à Péronne,*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

Fonctionnement 2020

Continuité

Centre aquatique:

Sont prévus au budget principal

- la subvention versée au budget annexe centre aquatique pour équilibrer l'exercice 2019,
- la prise en charge du transport des élèves pour la piscine, + étude pour la mise en place de circuits durant l'été pour le transport de jeunes vers le centre aquatique
- les frais de personnel qui seront remboursés en fin d'exercice

Prévisions Investissement 2020

Projets récurrents: Travaux Entretien/Investissement: 15 000€/gymnases
Petit équipement pédagogique: 1000€/gymnase

Travaux prévisionnels 2020 Gymnases Priorité 1

- Sèche-mains: 1 200€ /gymnase x 3
- Parc à vélo: 400€/gymnase x 3

Gymnase Béranger

- Alarme incendie, Mise aux normes: 3 800€
- Radiant plafonnier à changer: 6 353€

RàR 2019: Gymnase Béranger: Mur de séparation: 7 230€

Délibération 2019/117 modifié par la délibération n°2020-12 du 20 février 2020:

Autorisation budgétaire pour travaux de toiture au gymnase des remparts pour un montant prévisionnel de travaux de 128 111€,

Subventions sollicitées DETR 37 395€, Contrat de ruralité 48 079€

3.3.5. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Dans la continuité
Maître d'œuvre : ECAA

Prévisions Entretien 2020 : 920K€ TTC maximum, y compris Urgence après saison hivernale
Il est conseillé de ne pas entretenir des voiries qui peuvent être impactées par le canal.

Déneigement en convention avec le Conseil Départemental

Prévisions Travaux neufs 2020

Reconduction n°2 Eiffage, juillet 2020 à juin 2021

Montant des travaux maximum : 1 771 000€ HT, 2 125 200€ TTC

RàR 2019: Travaux neufs

Op 118: TN 2017 : 110 000€

DMO : D 4581017: 78 291€ // R 4582017: 110 976€

Op 120: TN 2018 : 194 000€

DMO : D 4581018: 145 800€ // R 4582018: 221 902€

Op 121: TN 2019 : 742 338€

DMO : D 4581019: 117 537€ // R 4582019: 460 000€

Op 125: TN 2020: 40 000€

Recettes attendues: 13241 Communes membres du GP : 886 217€

3.3.6 AUTRES

Délivrance des certificats d'alignement

Charges incluses dans ADM

Accompagnement des communes dans le développement éolien

Charges incluses dans l'aménagement de l'espace

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN): 2019/2024

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a:

ADOPTÉ le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,

OPTÉ pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant s'élève à 2 330 121,80€.

Aucun emprunt n'ayant été contracté en 2019, les premières annuités ne seront appelées qu'en 2021.

RàR 2019 Espaces numériques de travail – Groupement de commande avec Somme Numérique

(délibération 2018-92 du 13/12/2018)

La Communauté de Communes adhère au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux TIC pour l'éducation.

Coût prévisionnel : 188 000€

Opération subventionnée par le FEDER (51 700€) et FSIL (76 800€), Remboursement du reste à charge CCHS par les syndicats scolaires.

II.5. ELEMENTS DE SYNTHESE

II.5.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2019

Résultats de clôture							
	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	Données 2019		
	Total	Total	Total	Total	FCT	INVT	TOTAL
SPANC	69 502 €	84 101 €	89 607 €	111 080 €	123 833 €	6 656 €	130 489 €
Aérodrome	577 767 €	601 634 €	590 634 €	658 539 €	686 599 €	17 501 €	704 099 €
Village Artisanal	- 44 203 €	- 65 189 €	- 83 854 €	- 112 471 €	- 34 496 €	- 88 372 €	- 122 867 €
Centre Equestre	- 78 337 €	- 48 035 €	- 32 588 €	- 99 381 €	530 837 €	- 569 704 €	- 38 867 €
Centre Aquatique	2 855 587 €	2 218 517 €	310 618 €	578 000 €	304 513 €	202 687 €	507 201 €
Budget principal	4 857 757 €	5 762 088 €	6 582 840 €	13 171 521 €	7 037 385 €	- 262 733 €	6 774 651 €
Flodor					- €	- 121 473 €	- 121 473 €
Total agrégé	8 238 073 €	8 553 117 €	7 457 257 €	14 307 288 €	8 648 671 €	- 815 438 €	7 833 233 €
			Emprunt GEND	6 440 000 €			

Avec les soldes de restes à réaliser suivants:

Solde RàR 2019	
SPANC	
Aérodrome	- 4 115 €
Village Artisanal	- 1 566 €
Centre Equestre	- 427 735 €
Centre Aquatique	- 507 200 €
Budget principal	- 1 446 986 €
Flodor	
Total agrégé	- 2 387 602 €

Tous budgets confondus, la section de fonctionnement permet de pallier au besoin d'investissement (3 203K€), et reste excédentaire 5 425 845€ €.

PM : Friche Flodor Solde Tranche 1 à budgéter 2 282K€ (hors subventions : 326 K€ DSIL 2019, 432 K€ Sollicitation Région et 524 K€ Sollicitation DSIL 2020)

II.5.2. Autofinancement de la collectivité DOB 2020

EXERCICE	2015	2016	2017	Données 2018	Données 2019	
BPrincipal	Dépenses réelles Fct	7 386 195	7 094 145	7 646 165	7 889 978	10 449 172
	Recettes réelles Fct	9 437 477	8 968 349	9 430 993	10 332 108	10 950 613
	Epargne brute	2 051 282	1 874 204	1 784 828	2 442 130	501 441
Aérodrome	Dépenses réelles Fct	46 359	54 744	55 044	42 720	57 635
	Recettes réelles Fct	136 341	141 385	143 374	130 747	121 585
	Epargne brute	89 982	86 641	88 330	88 027	63 950
Spanc	Dépenses réelles Fct	79 803	91 149	88 692	107 331	90 065
	Recettes réelles Fct	118 935	123 749	123 283	124 110	115 235
	Epargne brute	39 132	32 600	34 591	16 779	25 170
CAquatique	Dépenses réelles Fct	238 959	160 789	154 025	903 213	2 094 337
	Recettes réelles Fct	1 000 000	776 980	1 010 502	1 536 867	2 405 058
	Epargne brute	761 041	616 191	856 477	633 654	310 721
CEquestre	Dépenses réelles Fct		703	0	3 104	16 631
	Recettes réelles Fct			2	9 065	549 177
	Epargne brute		-703	2	5 961	532 546
Vartisanal	Dépenses réelles Fct	35 950	24 112	25 243	26 504	23 516
	Recettes réelles Fct	39 328	39 143	36 944	31 830	57 632
	Epargne brute	3 378	15 031	11 701	5 325	34 116
Flodor	Dépenses réelles Fct					600 068
	Recettes réelles Fct					
	Epargne brute					-600 068
Epargne brute globale	2 944 815	2 623 964	2 775 929	3 191 876	867 877	
Remboursement capital Emprunt	835 689	857 545	904 948	670 208	846 320	
Epargne nette globale	2 109 126	1 766 419	1 870 981	2 521 668	21 557	

La situation financière est saine. L'épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) ou capacité d'autofinancement brute sert au remboursement du capital de la dette et aux nouveaux investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette est l'épargne disponible pour investir.

La chute de l'épargne nette résulte notamment de la provision versée au centre aquatique, et de l'échéance gendarmerie qui n'est pas en 2019 couverte par les loyers, soit un montant de 1 539K€.

III. LA DETTE

L'analyse de la dette est fortement impactée par l'emprunt réalisé en 2018 pour la construction de la gendarmerie d'un montant 6 440 000€. L'encours de la dette au 01/01/2019 représente quasiment le double de celui au 01/01/2018.

Au 01/01/2019, l'encours de la dette est de 12 311 187 €, soit 431.26 €/habitants.

Au 01/01/2020, l'encours de la dette est augmenté des emprunts de la ville de Péronne relatifs aux ZAE transférées pour un montant de 322 362€.

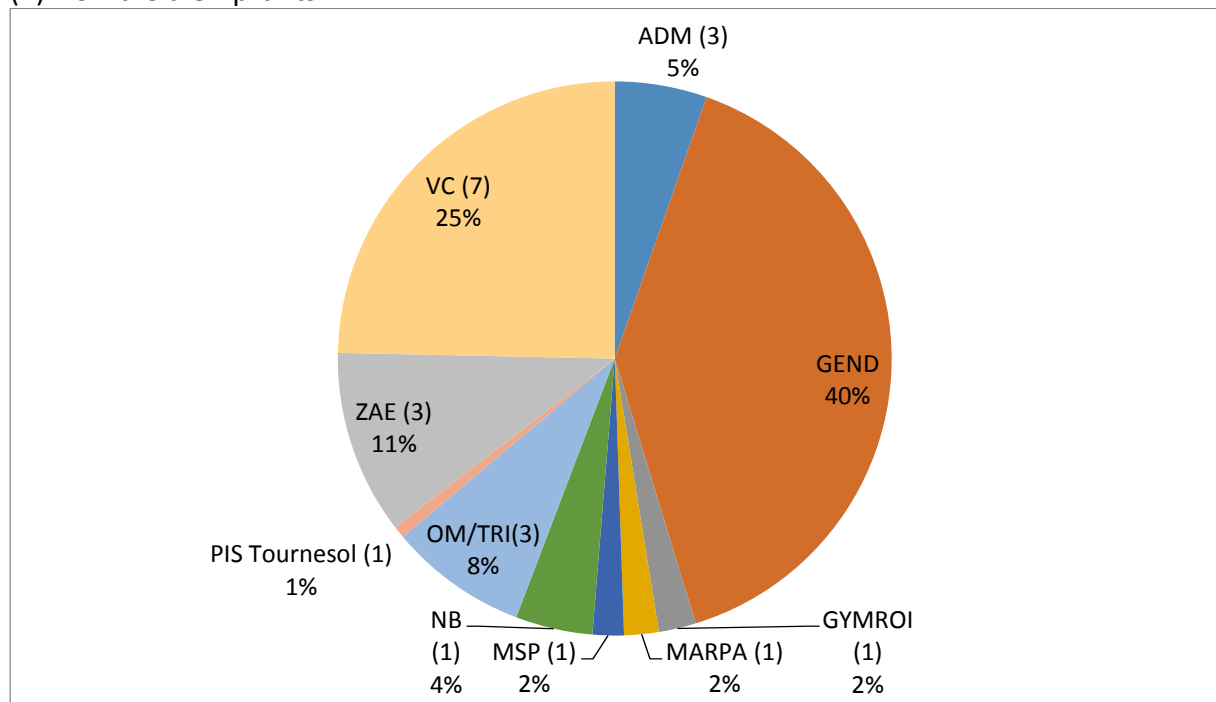
Au 01/01/2020, l'encours de la dette passe à 11 787 500€, soit 421.54€/habitants.

L'annuité par habitant passe de 32.24€ (2018) à 42.13€ (2019), et à 44.86€ à l'exercice 2020.

L'analyse de la dette montre une hausse du remboursement annuel de 30.34% en 2019 par rapport à l'exercice 2018, mais qui se rapproche de celui de l'exercice 2017 (1 207 485 € en 2019 contre 1 193 131€ en 2017). Il sera de 1 254 533€ en 2020.

BUDGET PRINCIPAL: ANNUITES 2020 par COMPETENCES

(1) Nombre d'emprunts



Cette analyse est à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie seront couvertes par les loyers, soit à partir de l'exercice 2020.

Prévisions pluri-annuelles - Avec emprunts GENDARMERIE

	Annuités	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	loyers GEND	Annuités estimées à couvrir
2017	1 193 131 €	41,28 €	28 905	0	1 193 131 €
2018	926 444 €	32,24 €	28 736	0	926 444 €
2019	1 202 641 €	42,13 €	28 547	- €	1 202 641 €
2020	1 254 533 €	44,86 €	27 963	165 473 €	1 089 061 €
2021	1 226 354 €	43,86 €	27 963	330 945 €	895 409 €
2022	1 210 912 €	43,30 €	27 963	330 945 €	879 967 €

L'emprunt prévisionnel pour le centre Equestre ne devrait pas avoir plus d'impact, puisque le loyer annuel devrait couvrir également le remboursement de l'annuité d'emprunt.

Prévisions pluri-annuelles - Avec emprunts GENDARMERIE +Estimation Pôle Equestre

	Annuités	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	loyers GEND + Pôle equestre	Annuités estimées à couvrir
2017	1 193 131 €	41.28 €	28 905	0	1 193 131 €
2018	926 444 €	32.24 €	28 736	0	926 444 €
2019	1 202 641 €	42.13 €	28 547	- €	1 202 641 €
2020	1 254 533 €	44.86 €	27 963	165 473 €	1 089 061 €
2021	1 254 525 €	44.86 €	27 963	360 945 €	893 580 €
2022	1 239 083 €	44.31 €	27 963	360 945 €	878 138 €

En 2021, l'annuité de la dette représentera 43.86€/hbt, ramenée à 31.95€/hbt en tenant compte des remboursements des loyers, soit à un niveau en deçà des annuités connues depuis la fusion.

Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants, et notamment la restructuration de la friche Flodor.

Etat au 01/01/2020								
	Capital restant dû au 1/01	Dettes/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	Population totale INSEE 1/01
2014	9 692 748 €	335.18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42.00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2015	8 829 578 €	305.90 €	Tous budgets	1 187 279 €	41.13 €	351 590 €	835 689 €	28 864
2016	7 993 889 €	276.64 €	Tous budgets	1 175 031 €	40.66 €	317 486 €	857 545 €	28 896
2017	7 446 345 €	257.61 €	Tous budgets	1 193 131 €	41.28 €	288 183 €	904 948 €	28 905
2018	6 541 397 €	227.64 €	Tous budgets	926 444 €	32.24 €	256 235 €	670 209 €	28 736
2019	12 311 187 €	431.26 €	Tous budgets	1 202 641 €	42.13 €	356 321 €	846 320 €	28 547
2020	11 787 500 €	421.54 €	Tous budgets	1 254 533 €	44.86 €	339 556 €	914 977 €	27 963
2021	10 872 523 €	388.82 €	Tous budgets	1 226 354 €	43.86 €	309 308 €	917 046 €	27 963
2022	9 955 477 €	356.02 €	Tous budgets	1 210 912 €	43.30 €	276 649 €	934 263 €	27 963
2023	9 021 214 €	322.61 €	Tous budgets	1 209 025 €	43.24 €	243 299 €	965 726 €	27 963
2024	8 055 489 €	288.08 €	Tous budgets	1 061 466 €	37.96 €	209 990 €	851 477 €	27 963
2025	7 204 012 €	257.63 €	Tous budgets	1 054 824 €	37.72 €	179 534 €	875 290 €	27 963
2026	6 328 721 €	226.32 €	Tous budgets	906 130 €	32.40 €	147 973 €	758 157 €	27 963
2029	4 342 432 €	155.29 €	Tous budgets	338 352.23 €	12.10 €	82 362 €	255 990 €	27 963
2043	318 884 €		Tous budgets	324 846.99 €		5 963 €	318 884 €	
								Capital remboursé
								par nature de
								taux
2018	325 000 €	échéance 2027	V Artisanal	44 556 €	5%	11 223 €	33 333 €	Variable
	3 376 638 €	échéance 2028	C Aquatique	397 969 €	43%	143 507 €	254 462 €	Fixe
	2 839 758 €	échéance 2042	Bud. Principal	483 919 €	52%	101 505 €	382 414 €	Fixe: 76.5%
	6 541 397 €		Total	926 444 €	100%	256 235 €	670 209 €	
2019	291 667 €	échéance 2027	V Artisanal	43 359 €	4%	10 026 €	33 333 €	Variable
	3 122 176 €	échéance 2028	C Aquatique	397 969 €	33%	132 452 €	265 516 €	Fixe
	8 897 344 €	échéance 2042	Bud. Principal	761 313 €	63%	213 843 €	547 470 €	Fixe 91%
	12 311 187 €		Total	1 202 641 €	100%	356 321 €	846 319 €	
2020	258 333 €	échéance 2027	V Artisanal	42 162 €	3%	8 829 €	33 333 €	variable
	2 856 660 €	échéance 2028	C Aquatique	397 969 €	32%	120 911 €	277 058 €	Fixe
	8 672 507 €	échéance 2042	Bud. Principal	814 402 €	65%	209 817 €	604 585 €	Fixe: 96%
	11 787 500 €		Total	1 254 533 €	100%	339 556 €	914 977 €	
Prévisions pluri-annuelles - Nouveaux emprunts								
		Montant Initial	Durée	Annuités estimées				
Budget principal				2020	2021	2022	2023	
2020 Centre Equestre	550 000 €		25 ans	- €	28 171 €	28 171 €	28 171 €	

IV. LA FISCALITE

IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations

A compter du 01/01/2020, la communauté de communes est en fiscalité de zone.

		2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019
RECETTES		3 CC	CCHS						
Centimes Etat 1259									
73111	4 taxes	3 190 712	3 326 331	3 304 714	3 569 474	3 400 574	3 441 823	3 525 236	3 602 080 €
	FPzone	38 514		39 696	41 389	41 812	80 260	81 233	83 011 €
	FPéolien		4 797	4 840	26 224	26 266	31 207	46 200	126 173 €
73112	CVAE	435 655	351 690	455 693	445 366	391 680	442 728	548 988	446 711 €
73114	IFER	21 000	39 872	40 376	134 349	135 643	147 371	498 070	592 171 €
7318	Autres impôts locaux					118 868	63 008	113 541	317 235 €
	Sous-total	3 685 880	3 722 690	3 845 319	4 216 802	4 114 843	4 206 397	4 813 268	5 167 381 €
7328	Compensation TP		20 737	28 000	29 817	17 363	0		
FPIC									
72223	FPIC	140 950	330 900	494 132	654 948	817 747	778 569	772 707	755 720 €
All. Compensatrices Etat 1259									
748311	TP	7 517							
748314	DU TP				1 690	106	446		
74832	FD TP		47 281	54 454	58 135	59 437	53 496	45 764	39 099 €
74833	CEF	4 114	3 251	2 559			58		8 466 €
74834	TF	61 368	45 768	47 060	42 245	38 260	34 592	28 183	23 047 €
74835	TH	71 087	59 145	61 399	68 280	52 663	74 259	76 602	80 643 €
	Sous-total	144 085	108 164	111 018	110 525	150 466	162 851	150 549	151 255 €
DGF									
74124	Intercom	600 358	582 691	494 021	310 084	81 390			159 869 €
74126	Compensation	38 644	40 989	40 544	39 659	38 892	37 811	37 021	36 171 €
	Sous-total	639 001	623 680	534 565	349 743	120 282	37 811	37 021	196 040 €

Orientations budgétaires:

Il est proposé:

De reporter les montants perçus à l'exercice 2019.

Pour la fiscalité économique: Reporter des montants 2019 présentés au conseil communautaire du 6 février.

Pour l'IFER : Observations

L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.

Cela n'a pas eu d'impact à l'exercice 2019, puisque pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%.

Les ACNE sont indépendantes des attributions de compensation liées à la FPU.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. Pour conserver une répartition identique à la précédente, il sera nécessaire de délibérer sur de nouveaux taux de répartition pour ces parcs en Conseil Communautaire, à savoir 9% pour les communes d'implantation et 21% pour les communes limitrophes.

Il devrait y avoir une augmentation de l'IFER et de la FPE éolienne, avec l'ajout du Parc de Douiche en 2020 (8 éoliennes).

Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunal et Communal

Proposition de reversement intégral à la CCHS

Atténuations de produits

Dépenses O14	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Données 2019	
73923 FNGIR	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	
739118 ACNE Eolien		44 614 €	31 082 €	104 219€ (*)	70 592 €	85 389 €	290 182 €	Bases prévisionnelles
							134 208 €	solde 2018
							37 160 €	Bases définitives
739212 CRFP (liée à la DGF)					51 874 €	54 584 €	54 584 €	
ACNE: Allocations compensatrices pour nuisances environnementales								
CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques								

ACNE 2019 : 7 parcs : Parc de Nurlu (4) / Parc Eole de la Haute Somme (12) /
 Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)
 Parc MSE la Couturelle (9 + 1 en attente) / Parc La Boule Bleue (6),
 Parc des Hauts de Combles (6)

IV.2. La TEOM

Le projet de loi des finances pour 2019 :

- a élargi l'assiette des dépenses pouvant être prises en charges par la TEOM: les dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement,
- prévoit de favoriser la TEOM incitative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH)

	Données 2019
Total des dépenses réelles	2 943 291€
Total des recettes propres (hors TEOM)	418 332€
Total TEOM	2 371 777€
Résultat Recettes/dépenses réelles	-153 182€
Dotations amortissements-Subventions	123 390€
Solde de la section de fonctionnement	- 276 571€

En 2017, l'équilibre de la section de fonctionnement est presque réalisé.

En 2019, le déficit est accentué par les écritures de rattachements de charges et produits qui intègrent certains frais et recettes de décembre 2019 pour un montant de 47 000€.

SECTION INVESTISSEMENT

L'estimation des dépenses réelles d'investissement mandatées fin 2019 est de :

Remboursement de capital 61 684€
 Investissement réalisé 2019 OM 49 190€ TTC
 Investissement réalisé 2019 TRI14 104€ TTC
 Investissement réalisé 2019 DECH 40 914€ TTC
 (cf & 2.4.2.)

Orientations pour BP 2020

Il est proposé de reporter le montant perçu en 2019

Rappel TEOM

Rappel RECETTES			
7331 TEOM	Bases	Taux	CA
2013	20 025 328	7,92%	1 586 006 €
2014	20 437 736	8,27%	1 690 199 €
2015	20 604 683	8,80%	1 816 427 €
2016	20 937 298	9,80%	2 051 865 €
2017	21 113 269	10.80%	2 280 233 €
2018	(21 418 298)	10.80%	2 309 630€
2019		10.80%	2 371 777€

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

Charges de personnel (012) :

Description	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	BP 2020
Charges de personnel et frais assimilés	2 151 920 €	1 996 653 €	2 350 000 €	2 265 868 €	2 450 000 €	2 320 128.12 €	2 530 000 €

Effectifs au 31 décembre 2015 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	1 à 9 h (ACMO) 2 à 28 h dont 1 temps partiel 4 à 35 h	1 à 35 h	1 à 35 h	1 à 35 h à compter du 15 juin 2015 soit 0.54 ETP	8.39 ETP
Equipements sportifs	1 à 5 h 1 à 28 h (temps partiel) 8 à 35 h		1 à 35 h 1 à 31 h	0.95 ETP	11.77 ETP
Environnement	18 à 35 h			5.59 ETP	23.59 ETP
Technique	6 à 35 h				6 ETP
SPANC	1 à 26 h 1 à 35 h				1.75 ETP
Picardie en Ligne	1 à 21 h				0.60 ETP
TOTAL	41.14 ETP	1 ETP	2.88 ETP	7.08 ETP	52.10 ETP

- Embauche d'un agent administratif contractuel à temps complet à compter du 15 juin 2015 pour le remplacement d'un congé de maternité puis d'un agent en arrêt maladie du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 pour accroissement d'activité
- Stagiairisation du technicien en CDI au 1^{er} novembre 2015 (service SPANC)
- 1 agent administratif en congé maladie de longue durée non remplacé
- 1 agent du service Environnement en congé de longue maladie remplacé par un contractuel
- 1 agent administratif à temps partiel à compter du 26 novembre 2015

Effectifs rémunérés sur l'année 2016 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	1 à 28 h 4.75 à 35 h 1 à 9 h (ACMO)	1 à 35 h	1 à 35 h	1 à 35 h (janvier) soit 0.08 ETP	7.89 ETP
Equipements sportifs	1 à 5 h 1 à 28 h 8 à 35 h		1 à 35 h 1 à 31 h	0.79 ETP	11.61 ETP
Environnement	17.92 à 35 h			5.35 ETP	23.27 ETP
Technique	6 à 35 h				6 ETP
SPANC	1 à 35 h 1 à 26 h				1.74 ETP
Picardie en Ligne	1 à 21 h				0.60 ETP
Voirie					
TOTAL	41.01 ETP	1 ETP	2.88 ETP	6.22 ETP	51.11 ETP

- Maintien d'un ½ traitement d'un agent administratif jusqu'au 30 juin 2016 et départ de cet agent à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} juillet 2016,
- Maintien d'un ½ traitement + indemnité différentielle (soit 66.66 %) d'un agent du service Environnement jusqu'au 30 novembre 2016 et départ de cet agent à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} décembre 2016,
- Renouvellement du contrat du directeur général des services à compter du 16 août 2016,
- Pas de recrutement de chargé de mission Voirie et Travaux (était prévu pour le dernier trimestre 2016),
- Embauche d'une chargée de la commande publique à compter du 1^{er} octobre 2016

Effectifs rémunérés sur l'année 2017 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	6.06 ETP	1 ETP	1 ETP	0.04 ETP	8.10 ETP
Equipements sportifs	9.82 ETP		1.06 ETP	1.61 ETP	12.49 ETP
Environnement	18.42 ETP			3.94 ETP	22.36 ETP
Technique	5.88 ETP			1.18 ETP	7.06 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Picardie en Ligne	0.60 ETP				0.60 ETP
TOTAL	42.52 ETP	1 ETP	2.06 ETP	6.77 ETP	52.35 ETP

Services administratifs :

* embauche d'un rédacteur contractuel à compter du 18 décembre 2017 pour le remplacement d'un agent en congé de maternité,

Gymnases :

* départ à la retraite d'un adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2017 (gardien de gymnase),
 * mutation interne d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe du service Environnement vers le service des Equipements sportifs (gymnase) à compter du 1^{er} décembre 2017,

Ancienne piscine et nouveau centre aquatique :

* embauche d'un éducateur des APS à temps complet faisant fonction de chef de bassin à compter du 11 décembre 2017,
 * embauche d'un adjoint technique à temps complet pour l'entretien et l'accueil à compter du 11 décembre 2017
 * mutation interne d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 11 décembre 2017,
 * mutation interne d'un adjoint technique à temps complet à compter du 11 décembre 2017,
 * retour d'un adjoint technique placé en congé parental à compter du 20 juin 2017,

Service Technique :

* départ de 2 agents techniques pour le centre aquatique à compter du 11 décembre 2017,
 * embauche de 2 agents sous forme de contrats aidés pour les services techniques à compter du 1^{er} juin 2017,

Service Environnement :

* embauche de 2 adjoints techniques nécessaires au fonctionnement du service Environnement dont 1 remplace l'agent parti à la retraite pour invalidité à compter du 1^{er} février 2017,
 * départ du responsable du service Environnement à compter du 1^{er} octobre 2017.

Effectifs rémunérés sur l'année 2018 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.98 ETP	1 ETP	1 ETP	0.83 ETP (Justine et Marie)	8.81 ETP
Equipements sportifs	12.85 ETP		2.89 ETP	2.77 ETP	18.51 ETP
Environnement	18.88 ETP			4.57 ETP	23.45 ETP
Technique	4.92 ETP			2.08 ETP (dont 2 CUI)	7.00 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Picardie en Ligne	0.60 ETP				0.60 ETP
TOTAL	44.97 ETP	1 ETP	3.89 ETP	10.25 ETP	60.11 ETP

Administration :

- * embauche d'un rédacteur contractuelle jusqu'au 31 mai 2018 pour le remplacement d'un congé de maternité,
- * embauche d'une adjointe administrative contractuelle du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 pour le remplacement d'un congé de maternité et de congés payés.

Centre aquatique :

- * embauche d'un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018,
- * augmentation du temps de travail d'un adjoint technique du centre aquatique passant de 31 h à 35 h à compter du 1^{er} avril 2018,
- * remplacement du responsable des équipements sportifs à compter du 1^{er} mai 2018,
- * embauche d'un opérateur des activités physiques et sportives contractuel depuis le 21 novembre 2019 pour faire face au départ d'un éducateur des activités physiques et sportives contractuel,

Service Technique :

- * embauche d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2018 pour remplacer l'agent qui a pris le poste de responsable technique au centre aquatique,

Service Environnement :

- * remplacement du responsable Environnement à compter du 15 janvier 2018 : embauche d'un agent de maîtrise,
- * embauche d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2018 pour remplacer l'agent qui a pris le poste de gardien de gymnase,
- * accueil d'un jeune en service civique à compter du 27 novembre 2018 pour une durée de 8 mois ayant pour mission l'aide à la sensibilisation sur la thématique du développement durable
- * accueil d'un 2^{ème} jeune en service civique à compter du 31 décembre 2018

Effectifs rémunérés sur l'année 2019 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91 ETP	1 ETP	1.16 ETP	0.25 ETP	8.32 ETP
Equipements sportifs	13.47 ETP		2.72 ETP	3.32 ETP	19.51 ETP
Environnement	18.17 ETP			5.46 ETP	23.63 ETP
Technique	4.77 ETP			1.94 ETP (dont 2 CUI)	6.71 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Picardie en Ligne	0.60 ETP				0.60 ETP
TOTAL	44.66 ETP	1 ETP	3.88 ETP	10.97 ETP	60.51 ETP

* Démission d'un jeune en service civique au 17 janvier 2019,

* Embauche d'un directeur Technique et Environnement au 1^{er} novembre 2019,

* Embauche d'une adjointe administrative contractuelle du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 à temps complet, du 13 mai au 12 juin à temps complet puis du 13 juin au 30 septembre 2019 à mi-temps (établissement des cartes pour les 3 déchèteries, aide administrative auprès de la responsable Environnement),

* remplacement d'un gardien de déchèterie suite à son départ en retraite au 1^{er} mars 2019,

* remplacement du responsable technique suite à son départ en retraite au 1^{er} octobre 2019

Effectif prévisionnel sur l'année 2020 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD (remplacement ou accroissement d'activité) et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91 ETP	1 ETP	2.50 ETP	0.25 ETP	9.66 ETP
Equipements sportifs	16.14 ETP		2 ETP	2 ETP	20.14 ETP
Environnement	18.33 ETP			5 ETP	23.33 ETP
Technique	5.00 ETP			2 ETP (dont 2 CUI jusqu'au 30 mai 2020)	7.00 ETP
SPANC	1.74 ETP				1.74 ETP
Tiers lieu numérique	0.93 ETP				0.93 ETP
TOTAL	48.05 ETP	1 ETP	4.50 ETP	9.25 ETP	62.80 ETP

* Embauche d'un agent d'animation à temps complet pour le tiers lieu numérique à prévoir à compter du mois de septembre 2020,

* Embauche d'un agent technique à temps complet pour la déchèterie de Sailly-Saillisel à prévoir à compter du mois de septembre 2020.

* Embauche d'un chargé de communication à mi-temps à compter du mois de juillet 2020

*Embauche d'un agent service finance à temps plein à compter du mois de juillet 2020

Evolution du personnel depuis 2013 :

Année	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et autres contrats	TOTAL
2013	37.19 ETP	2 ETP	2.60 ETP	9.39 ETP	51.18 ETP
2014	40.35 ETP	2 ETP	2.88 ETP	6.25 ETP	51.48 ETP
2015	41.14 ETP	1 ETP	2.88 ETP	7.08 ETP	52.10 ETP
2016	41.01 ETP	1 ETP	2.88 ETP	6.22 ETP	51.11 ETP
2017	42.52 ETP	1 ETP	2.06 ETP	6.77 ETP	52.35 ETP
2018	44.97 ETP	1 ETP	3.89 ETP	10.25 ETP	60.11 ETP
2019	44.66 ETP	1 ETP	3.88 ETP	10.97 ETP	60.51 ETP

Evolution des taux de cotisations patronales depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CNRACL (fonctionnaires)	30.50 %	30.60 %	30.65 %	30.65 %	30.65 %	30.65 %
ATIACL (pat)	0.40 %	0.40 %	0.40 %	0.40 %	0.40 %	0.40 %
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 3.96 % TRB : 12.18 %	TRA : 4.08 % TRB : 12.35 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %	TRA : 4.20 % TRB : 12.55 %
Centre de gestion	0.85 %	0.85 %	0.85 %	0.65 %	0.65 %	0.65 %
CNFPT	1 %	0.90 %	0.90 %	0.90 %	0.90 %	0.90 %
Assedic pour les contractuels	6.40 %	6.40 %	6.40 %	5.00 %	4.05 %	4.05 %
URSSAF pour les fonctionnaires	17.55 %	17.55 %	17.55 %	15.93 %	15.93 %	15.93 %
URSSAF pour les contractuels	30.85 %	30.88 %	31.08 %	31.02 %	31.11 %	31.10 %

Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
2014	13	6 par ancienneté	Néant
2015	14	1 par ancienneté 1 par concours	Néant
2016	13	0	1
2017	18	6 par ancienneté	1
2018	26	5	1
2019	16	7	0
2020	25		

Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée « maintien de salaire » :

Année	Montant	Nombre d'agents
2014	2 375.00 €	44
2015	2 515.00 €	42
2016	2 515.00 €	42
2017	2 536.83 €	44
2018	2 552.34 €	44
2019	2 455.00 €	42
2020	2 400.00 €	40